

Rapport du Vérificateur général
du Québec
à l'Assemblée nationale
pour l'année 2014-2015

Rapport annuel de gestion



**Rapport du Vérificateur général
du Québec
à l'Assemblée nationale
pour l'année 2014-2015**

Rapport annuel de gestion

La forme masculine employée dans le texte désigne aussi bien les femmes que les hommes, le cas échéant.



Québec, octobre 2015

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement, bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

Je vous transmets le *Rapport annuel de gestion* du Vérificateur général. Ce rapport fait état des résultats obtenus pour l'année financière 2014-2015 et constitue la troisième reddition de comptes à l'égard des objectifs du *Plan stratégique 2012-2015* de l'organisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

La vérificatrice générale,

A handwritten signature in blue ink, reading "Guylaine Leclerc", is positioned below the typed name. The signature is fluid and cursive.

Guylaine Leclerc, FCPA, FCA

Table des matières

Message de la vérificatrice générale	1
Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents	3
Rapport de validation de l'auditrice interne	4
Faits saillants	5
Aperçu de l'organisation	8
Utilisation des ressources financières	14
Interventions terminées	17
Reddition de comptes selon le plan stratégique	22
Au service de l'Assemblée nationale dans la perspective d'un développement durable	23
Orientation 1. Assister les parlementaires dans leur fonction de contrôle	
Pour une saine gestion des fonds publics	28
Orientation 2. Contribuer à la saine gestion de l'administration publique	
Un employeur recherché, reconnu pour son expertise	33
Orientation 3. Être un employeur de choix	
Une institution performante	35
Orientation 4. Améliorer nos pratiques de façon continue	
Exigences législatives ou gouvernementales	38
États financiers audités	41
Annexes et sigles	59

Message de la vérificatrice générale



Le 26 février dernier, les membres de l'Assemblée nationale m'ont nommée à l'unanimité vérificatrice générale du Québec. Je suis très fière d'occuper un poste qui m'offre la possibilité non seulement de veiller à la fiabilité de l'information financière publiée par les entités gouvernementales, mais aussi d'améliorer la gestion de l'administration publique. Je m'y emploierai avec détermination et dévouement. Lors de mon entrée en fonction le 16 mars dernier, j'ai été heureuse de retrouver les valeurs d'exemplarité, de rigueur et de professionnalisme qui imprégnaient le Vérificateur général lors de mon premier passage, il y a un peu plus de 20 ans.

Les premiers mois m'ont permis d'approfondir mes connaissances de l'organisation et de l'administration publique. Mon intégration a été grandement facilitée par l'appui que j'ai reçu de l'ensemble du personnel que je tiens ici à remercier ; j'exprime tout particulièrement ma reconnaissance à M. Michel Samson, qui a mené avec aplomb l'institution pendant plus de trois ans. Il est essentiel pour moi de bien comprendre le fonctionnement de l'organisation et d'en saisir les enjeux afin d'être à même d'en diriger la destinée pour les prochaines années. D'ailleurs, nous avons commencé récemment à élaborer la prochaine planification stratégique ; celle-ci couvrira la période 2016-2019.

En février dernier, les membres de la Commission de l'administration publique ont entendu le vérificateur général par intérim sur le *Rapport annuel de gestion 2013-2014* de l'organisation. Les membres ont formulé trois recommandations, lesquelles concernent la politique salariale, le niveau d'application des recommandations et les ressources informationnelles.

D'emblée, je tiens à souligner que plusieurs actions sont en cours en vue de répondre à ces recommandations. Ainsi, nous effectuons des travaux en matière d'assouplissement de la politique salariale afin de favoriser le recrutement d'une main-d'œuvre qualifiée et experte et sa fidélisation. Nous avons aussi défini les changements à apporter au processus lié au suivi des recommandations en vérification de l'optimisation des ressources, changements qui ont pour objectifs de présenter une meilleure reddition de comptes à la Commission de l'administration publique et d'améliorer le taux d'application des recommandations. Nous avons également inclus dans le présent rapport de l'information relative à l'utilisation de nos ressources informationnelles.

Le *Rapport annuel de gestion* pour 2014-2015 fait état de l'utilisation de nos ressources pour l'année et rend compte des résultats par rapport aux objectifs et aux cibles mentionnés dans le *Plan stratégique 2012-2015*, lequel a été prolongé d'une année. Voici quelques-uns des principaux résultats de l'année 2014-2015.

Les crédits qui nous sont accordés par l'Assemblée nationale servent principalement aux travaux de vérification tant financière que de l'optimisation des ressources. Tout comme l'année dernière, 76 % des ressources financières ont été consacrées aux activités de vérification, alors que 24 % l'ont été pour les activités liées au soutien professionnel et administratif, ainsi que celles associées à la formation.

L'organisation a contribué aux efforts d'assainissement des finances publiques en adoptant la même cible de réduction des dépenses que celle fixée aux ministères et aux organismes pour l'exercice 2014-2015, soit 2 % de la masse salariale et 3 % des dépenses de fonctionnement. La réduction qui en a résulté est supérieure à la cible, qui était de 623 000 dollars. Au cours de l'exercice, nous avons réalisé 248 audits d'états financiers et d'autres informations

financières et publié 10 vérifications de l'optimisation des ressources ainsi que 2 vérifications particulières. Le Vérificateur général a également répondu à la demande de l'Assemblée nationale en effectuant des travaux sur l'analyse de la mise à jour économique et financière de décembre 2014.

D'autre part, les modifications apportées à notre loi en juin 2013 nous permettent d'effectuer des vérifications de l'optimisation des ressources auprès des sociétés d'État auparavant appelées « entreprises » sans entente préalable avec le conseil d'administration. Trois vérifications étaient en cours au 31 mars 2015 et les rapports ont été rendus publics en mai et en juin dernier.

Les parlementaires ont fait appel à nous à plusieurs reprises. En plus de la Commission de l'administration publique qui nous a entendus pour cinq de nos rapports, le Vérificateur général a été sollicité par trois commissions parlementaires au cours de l'année. Les échanges ont entre autres porté sur le projet de loi visant principalement la récupération de sommes obtenues à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics, sur le projet de loi concernant entre autres le rapport préélectoral et sur le projet de *Stratégie gouvernementale de développement durable révisée 2015-2020*.

Le pourcentage d'application des recommandations formulées à la suite de nos travaux en vérification tant financière que de l'optimisation des ressources constitue une mesure significative de notre contribution à la saine gestion de l'administration publique. Cette année, le résultat global a connu une hausse de 8 points de pourcentage : il s'élève à 66 %, mais il est toujours inférieur à la cible de 70 %.

Les ressources humaines de l'organisation sont au cœur de la réalisation de notre mission. Cette année, le taux de maintien en poste a augmenté : il est de 89 %. Nous avons donc dépassé la cible, qui est de 88 %. Toutefois, la situation est différente au regard du recrutement. En effet, le délai pour pourvoir les postes s'est allongé et il atteint plus de 11 semaines. Quant aux personnes sélectionnées qui ont accepté une offre d'emploi, le pourcentage a chuté et il est maintenant de 73 %. Soulignons que les difficultés de recrutement sont en vérification de l'optimisation des ressources et qu'elles sont notamment liées à nos exigences en matière d'expérience et de compétences du personnel recherché.

Il m'importe de voir à ce que le personnel de l'organisation soit mobilisé ; en effet, l'accomplissement de la mission du Vérificateur général repose sur l'apport de chacun des membres du personnel. À ce chapitre, un sondage sur la mobilisation a été mené au cours de l'exercice. Les résultats montrent que l'indice global qu'utilise la firme a progressé par rapport au dernier sondage. Au cours de l'année, j'examinerai de près les actions à entreprendre en vue de consolider nos acquis tout en portant une attention particulière aux défis auxquels nous faisons face.

J'entrevois les 10 prochaines années avec enthousiasme. L'environnement qui entoure l'administration publique est en mutation. Il est impératif pour notre organisation d'évoluer au même rythme afin de bien remplir notre mission et de contribuer de façon optimale au contrôle parlementaire. Je sais d'ores et déjà que, pour y arriver, je pourrai compter sur l'apport inestimable de plus de 250 personnes dévouées, compétentes et professionnelles.

La vérificatrice générale,



Guylaine Leclerc, FCPA, FCA
Québec, le 30 septembre 2015

Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion sont sous ma responsabilité. Celle-ci porte sur la fiabilité des données, de l'information et des explications qui y sont présentées.

Tout au cours de l'année financière, nous avons maintenu des systèmes d'information et des mesures de contrôle fiables de manière à assurer la réalisation des objectifs fixés dans le *Plan stratégique 2012-2015*.

Le *Rapport annuel de gestion* du Vérificateur général du Québec pour 2014-2015 :

- décrit fidèlement la mission, le champ de compétence, les valeurs et les orientations stratégiques ;
- présente les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats.

Je déclare que les données, l'information et les explications contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables.

La vérificatrice générale,

A handwritten signature in blue ink, reading "Guylaine Leclerc".

Guylaine Leclerc, FCPA, FCA
Québec, le 30 septembre 2015

Rapport de validation de l'auditrice interne

Madame Guylaine Leclerc

Vérificatrice générale

J'ai procédé à l'examen des résultats, des explications et de l'information présentés dans le *Rapport annuel de gestion* du Vérificateur général du Québec pour l'année 2014-2015, année qui s'est terminée le 31 mars 2015. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la vérificatrice générale. Ma responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en me basant sur les travaux que j'ai réalisés au cours de mon examen.

Mon examen s'est appuyé sur les Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne, élaborées par The Institute of Internal Auditors (Institut des auditeurs internes). Mes travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie. Cet examen ne constitue pas un audit.

Au terme de mon examen, je n'ai rien relevé qui me porte à croire que les résultats, les explications et l'information contenus dans le *Rapport annuel de gestion* du Vérificateur général du Québec pour l'année 2014-2015 ne sont pas, dans tous leurs aspects significatifs, plausibles et cohérents.

L'auditrice interne,



Lorraine Paradis, CPA, CA
Québec, le 30 septembre 2015

Faits saillants

Au cours de 2014-2015, nous avons réalisé 248 audits d'états financiers et d'autres informations financières et terminé 10 vérifications de l'optimisation des ressources (VOR) de nature courante. Nous avons également publié les résultats de l'analyse de la mise à jour économique et financière de décembre 2014, mandat confié par l'Assemblée nationale, ainsi que les conclusions de deux vérifications particulières, à savoir celle portant sur l'évolution du solde budgétaire du gouvernement pour l'année 2014-2015 ainsi que celle relative à la réalisation et à l'exploitation d'aires de service.

Les crédits accordés par l'Assemblée nationale ont été utilisés à 76 % pour la vérification et à 24 % pour les activités de soutien (professionnel, formation et administration), soit une répartition semblable à celle de l'exercice précédent.

Le présent rapport constitue la troisième reddition de comptes à l'égard du *Plan stratégique 2012-2015*, que nous avons décidé de prolonger jusqu'au 31 mars 2016. Nous avons atteint 55 % (11 sur 20) des cibles que nous nous étions fixées pour l'année 2014-2015. Voici en bref nos résultats¹.

	Cible atteinte	Cible non atteinte	Résultat semblable ou supérieur à celui de 2013-2014
Orientation 1 Assister les parlementaires dans leur fonction de contrôle.			
Neuf missions portant sur des enjeux majeurs de l'administration publique ont été réalisées, dont au moins une à l'égard de chacun des six secteurs visés (1.1.1).	√		√
Cinq de nos rapports ont été examinés par la Commission de l'administration publique (CAP), alors que nous visons à ce que dix le soient (1.1.2).		√	
L'Assemblée nationale a utilisé ou évoqué 76 % de nos rapports dans les trois ans suivant leur publication, ce qui nous a permis d'atteindre la cible de 75 % (1.1.2).	√		√
Des rapports d'audit portant sur des états financiers, 89 % ne contenaient pas d'opinion modifiée. Notre cible est de 100 % (1.1.3).		√	√
Deux rencontres ont eu lieu avec des membres de la Commission des transports et de l'environnement. Nous voulions joindre des membres appartenant à deux commissions autres que la CAP avant le 31 mars 2015 (1.1.4).		√	√

1. Les chiffres entre parenthèses renvoient au numéro de l'objectif présenté dans le plan stratégique.

	Cible atteinte	Cible non atteinte	Résultat semblable ou supérieur à celui de 2013-2014
Des recommandations de la CAP, 71 % ont fait l'objet d'un suivi, alors que la cible est de 70 % (1.2.1).	√		√ ¹
Tous les nouveaux membres de la CAP à qui nous devons expliquer le rôle du Vérificateur général au cours de l'année ont été rencontrés (1.2.2).	√		√
Les membres de la CAP n'ont pas été sondés afin de connaître leur niveau de satisfaction. (1.2.3).	s.o.		
Orientation 2 Contribuer à la saine gestion de l'administration publique.			
Des recommandations ayant fait l'objet d'un suivi, 66 % ont donné lieu à des progrès satisfaisants, alors que nous visons 70 % (2.1.1).		√	√
Des 32 plans d'action reçus des entités, 30 répondaient aux attentes du Vérificateur général, la cible étant de 100 % (2.1.1).		√	
Onze présentations, dont une traitait notamment de développement durable, ont permis d'accroître le partage des connaissances du Vérificateur général avec l'administration publique et les responsables de la gouvernance (2.1.2).	√		√
Orientation 3 Être un employeur de choix.			
Le pourcentage des personnes sélectionnées qui ont accepté une offre d'emploi a été de 73 %. Notre cible est de 90 % (3.1.1).		√	
Les postes ont été pourvus dans un délai moyen de 11,5 semaines, alors que la cible est de 6 semaines (3.1.1).		√	
Le taux de maintien en poste a été de 89 %, alors que la cible est de 88 % (3.1.2).	√		√
Le sondage sur la satisfaction des employés s'est tenu en février 2015. Le résultat global est de 8 sur 10 (3.1.2).	√		√ ²
Une stratégie de gestion des connaissances et des compétences a été adoptée en 2012-2013 (3.2.1).	s.o.		
La mise en œuvre des mesures contenues dans la stratégie de gestion des connaissances et des compétences est complétée à 90 % (3.2.1).	√		√
En moyenne, chaque employé a consacré 10 jours à la formation (3.2.1).	√		√

1. L'évaluation prend en compte le fait que l'objectif a été atteint l'année précédente.

2. Le dernier sondage a été réalisé il y a 3 ans. Les résultats du présent sondage indiquent que l'indice global a progressé par rapport au précédent.

	Cible atteinte	Cible non atteinte	Résultat semblable ou supérieur à celui de 2013-2014
Orientation 4 Améliorer nos pratiques de façon continue.			
Tous les travaux de vérification financière et de VOR évalués répondent aux normes de certification (4.1.1).	√		√
Nous avons amorcé l'évaluation de deux processus, soit la gestion contractuelle et la révision a priori des états financiers d'une entité auditée et du rapport de l'auditeur indépendant sur ces états (4.1.1).	√		√
La mise en œuvre du plan d'action lié au processus de suivi des recommandations dans les rapports de VOR et de celui concernant l'infrastructure technologique n'a pas été complétée selon l'échéancier (4.1.1).		√	
Le cadre de gestion environnementale a été adopté en 2012-2013 (4.2.1).	s.o.		
La mise en œuvre du plan d'action découlant du cadre de gestion environnementale est réalisée à 69 %, alors que nous visions à ce qu'elle soit complétée à 100 % (4.2.1).		√	√
	11	9	15

Aperçu de l'organisation

La *Loi sur le vérificateur général*, adoptée en juin 1985, encadre les activités de l'organisation. Cette loi a pour objet de favoriser, par la vérification, le contrôle parlementaire sur les fonds et autres biens publics. C'est pourquoi le Vérificateur général du Québec (VGQ) est au service exclusif de l'Assemblée nationale.

La vérification législative comporte, dans la mesure jugée appropriée par le Vérificateur général, la vérification financière, celle de la conformité des opérations avec les lois, les règlements, les énoncés de politique et les directives, la vérification de l'optimisation des ressources (VOR), ainsi que les vérifications particulières effectuées à la demande du gouvernement ou du Conseil du trésor.

La vérification financière comprend l'audit d'états financiers et d'autres informations financières. Elle a pour but de fournir l'assurance raisonnable que les états ou les informations sont exempts d'anomalies significatives. Dans le cadre de ce type de vérification, nous procédons également à la vérification de la conformité avec les lois, les règlements, les politiques et les directives pour les opérations ayant une incidence financière significative sur les états financiers. Un rapport ou une lettre d'observations découle de ces travaux lorsque des déficiences ayant trait, entre autres, aux contrôles internes doivent être portées à l'attention des responsables de la gouvernance ou de la direction.

Le Vérificateur général peut demander à un cabinet de comptables professionnels agréés du secteur privé d'effectuer en tout ou en partie un audit des états financiers d'une entité faisant partie de son champ de compétence, mais il demeure responsable des travaux. En 2014-2015, l'audit des états financiers de 43 entités a été confié à des cabinets du secteur privé. Les honoraires de ces cabinets sont supportés par les entités lorsque moins de la moitié des revenus de ces dernières viennent du fonds consolidé du revenu ou d'autres fonds administrés par un organisme public, ou des deux à la fois. Des audits sont également menés conjointement par le Vérificateur général et des cabinets du secteur privé. En 2014-2015, ce type d'audit a été réalisé pour six sociétés d'État (voir le tableau 8).

Certaines entités du secteur public peuvent, en vertu de leur loi constitutive, confier la vérification de leurs livres et comptes à des cabinets de comptables professionnels agréés du secteur privé. Dans de tels cas, le Vérificateur général exerce un droit de regard. Ce droit lui permet d'obtenir notamment les états financiers audités, d'examiner les dossiers de l'auditeur externe et de demander des travaux supplémentaires, s'il y a lieu.

Le Vérificateur général publie annuellement un rapport à l'Assemblée nationale dans lequel il peut faire part de ses commentaires sur la forme et le contenu des documents d'information financière, notamment les prévisions de dépenses et les états financiers consolidés du gouvernement.

D'autre part, la VOR comprend la vérification de la qualité et du fonctionnement des systèmes et des procédés que l'entité emploie pour s'assurer que les ressources à sa disposition sont utilisées de manière économique, efficiente et efficace. Elle inclut également les travaux suivants : les vérifications de la mise en œuvre de la *Loi sur le développement durable* menées par le commissaire au développement durable ; les vérifications de l'utilisation des subventions

accordées par les organismes publics et les organismes du gouvernement. Il est à noter que ces missions ne mettent pas en cause le bien-fondé des énoncés de politique et des objectifs des différents programmes.

De plus, conformément à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le Vérificateur général doit réaliser tous les trois ans des mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance de sept sociétés d'État². Il intègre de plus en plus ces travaux dans ses missions de VOR.

Le gouvernement ou le Conseil du trésor peut aussi confier à l'organisation une vérification particulière sur toute matière qui est de sa compétence, que ce soit en vérification financière ou en VOR. Il appartient au Vérificateur général de déterminer les travaux qu'il juge nécessaires et de rendre public son rapport à l'Assemblée nationale.

Par ailleurs, des modifications législatives ont été apportées à la loi constitutive du Vérificateur général en avril 2015. L'organisation a reçu un nouveau mandat, lequel consiste à donner son opinion sur la plausibilité des prévisions et des hypothèses présentées dans le rapport préélectoral que publie le ministre des Finances. Cette opinion, ainsi que tout commentaire que la vérificatrice générale pourrait juger approprié, fera l'objet d'un rapport qui sera déposé à l'Assemblée nationale avant la tenue d'élections.

Champ de compétence

Le champ de compétence du Vérificateur général se rapportant à la vérification financière s'étend à tous les fonds et autres biens publics du gouvernement et de ses organismes. Le Vérificateur général peut également auditer à sa convenance les états financiers des établissements publics faisant partie des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

Pour la vérification de l'optimisation des ressources, son champ de compétence englobe, outre les entités faisant partie du champ de compétence pour la vérification financière, tous les organismes publics et gouvernementaux qui ne produisent pas d'états financiers ainsi que les bénéficiaires de subventions versées par ces organismes. Toutefois, la décision d'entreprendre une VOR demeure à la discrétion du Vérificateur général, sauf à la Caisse de dépôt et placement du Québec où une entente avec le conseil d'administration doit encore être conclue.

Structure organisationnelle

Le nombre d'employés au 31 mars 2015 s'établissait à 257, comparativement à 256 en 2014. De ce nombre, 51 % étaient affectés aux activités de vérification financière, 29 % à la VOR, 6 % aux services-conseils et 14 % à l'administration. Le nombre d'équivalents temps complet pour l'année a été de 243 (246 en 2013-2014). Le tableau 1 montre la répartition du personnel par catégories d'emplois. Le lecteur trouvera à l'annexe 1 l'organigramme au 31 mars 2015; notons que la vérificatrice générale est entrée en fonction le 16 mars. Pour la période

2. Les sociétés visées sont Investissement Québec, La Financière agricole du Québec, la Régie de l'assurance maladie du Québec, la Société de l'assurance automobile du Québec, la Société des alcools du Québec, la Société des loteries du Québec (Loto-Québec) et la Société québécoise des infrastructures.

précédant la nomination, M. Michel Samson occupait le poste de vérificateur général par intérim, M. Serge Giguère, celui de vérificateur général adjoint par intérim et M^{me} Véronique Boily, la fonction de directrice principale par intérim.

Tableau 1 Employés par catégories d'emplois (au 31 mars)¹

	2015		2014		2013	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Cadres	38	15	39	15	40	15
Professionnels	198	77	195	76	208	76
Techniciens et personnel de bureau	21	8	22	9	24	9
Total	257	100	256	100	272	100

1. Les employés occasionnels ne sont pas pris en compte.

Au cours de 2014-2015, 27 personnes (40 en 2013-2014) ont quitté volontairement leur emploi. De ce nombre, 19 faisaient partie du personnel professionnel de vérification (32 en 2013-2014). Notons que 5 employés ont pris leur retraite (5 en 2013-2014). Le taux de maintien en poste a été de 89 %, comparativement à 85 % en 2013-2014.

Indépendance

La *Loi sur le vérificateur général* fixe le cadre légal qui assure l'indépendance de l'organisation. Ainsi, l'Assemblée nationale procède à la nomination d'une personne pour un mandat non renouvelable de 10 ans à la suite d'une motion présentée par le premier ministre et adoptée par au moins les deux tiers des membres. Le 26 février 2015, l'Assemblée nationale a nommé à l'unanimité M^{me} Guylaine Leclerc vérificatrice générale du Québec. Cette dernière est entrée en fonction le 16 mars.

Le Vérificateur général ne facture pas ses services aux organismes publics et aux organismes du gouvernement. Le financement de ses activités provient uniquement des crédits accordés par l'Assemblée nationale. Son code de déontologie, qui est mis en ligne sur son site Web, intègre les exigences quant à l'indépendance figurant dans le code de déontologie des comptables professionnels agréés du Québec.

Gestion des risques

Nous avons ciblé trois catégories de risques pouvant avoir des effets indésirables sur l'atteinte des objectifs de l'organisation : ceux qui porteraient atteinte à notre crédibilité, ceux qui entacheraient notre réputation et ceux qui réduiraient indûment notre capacité organisationnelle. La *Politique de gestion des risques* (disponible sur le site Web) vise donc à assurer la continuité des activités de vérification et à protéger les actifs informationnels.

Le comité de direction supervise l'application de cette politique. Le coordonnateur de la gestion des risques fait rapport chaque année au comité de direction sur la situation des risques recensés. Ce comité examine l'efficacité des mesures d'atténuation prises à leur égard en vue de les maintenir à un niveau acceptable.

Les mesures prises en 2014-2015 nous ont permis de contrôler adéquatement nos risques, à l'exception du même risque que l'année dernière, soit le manque de personnel en VOR, ce qui peut influencer notre capacité organisationnelle. Nous avons en effet commencé l'année avec plusieurs postes vacants dans ce secteur ; malgré le renforcement de mesures d'atténuation dont, entre autres, la tenue de nombreux concours de recrutement, la situation s'est maintenue tout au long de l'année. Nous examinerons de près en 2015-2016 les actions à entreprendre en vue de pourvoir les postes vacants et de favoriser la fidélisation des ressources en place de manière à préserver notre capacité organisationnelle dans ce secteur d'activité.

Par ailleurs, nous désirons terminer en 2015-2016 la révision de la *Politique de gestion des risques* en même temps que nous élaborerons le prochain plan stratégique. Cela nous permettra d'assurer la cohérence entre ces deux documents d'orientation et leur arrimage.

Communications

Le Vérificateur général cherche à entretenir de bonnes communications avec ses divers interlocuteurs. Il est à l'écoute des parlementaires et du public. L'organisation se rend disponible également pour expliquer le contenu de ses rapports aux médias.

De même, le Vérificateur général encourage des communications efficaces et continues avec le personnel des entités vérifiées. Il veut aussi que les échanges soient plus fréquents avec les responsables de la gouvernance. Le maintien d'un bon climat de travail dans l'organisation et le désir de mobiliser le personnel autour des objectifs institutionnels commandent des moyens de communication efficaces.

La politique portant sur les communications tant internes qu'externes comporte les objectifs suivants :

- présenter une information fiable, pertinente et claire découlant des résultats de nos travaux ;
- rendre compte de façon transparente des différentes facettes de notre mandat ;
- favoriser l'adhésion du personnel aux valeurs et aux orientations du Vérificateur général ainsi que sa mobilisation ;
- faciliter l'écoute des divers intervenants afin de répondre avec diligence à leurs questions ;
- mettre en évidence notre souci d'indépendance, notamment par la neutralité politique ;
- maintenir de bonnes relations avec les entités vérifiées ;
- maximiser les retombées de nos travaux ;
- favoriser notre participation à l'évolution de la vérification législative sur les scènes nationale et internationale.

Plaintes et allégations

Le processus de traitement d'une plainte ou d'une allégation consiste d'abord à nous assurer qu'elle concerne le mandat du Vérificateur général. Par la suite, en nous basant sur divers critères, dont la récurrence et la vérifiabilité de la plainte ou de l'allégation, nous prenons une décision quant à la pertinence d'effectuer des travaux de vérification et, le cas échéant, nous en déterminons l'ampleur ainsi que le moment où ils seront réalisés. À la lumière des observations faites lors des travaux, nous évaluons si les autorités gouvernementales concernées et les parlementaires doivent en être informés, et ce, conformément à la *Loi sur le vérificateur général*.

Au cours de l'exercice 2014-2015, 122 nouvelles plaintes et allégations ont été portées à l'attention du Vérificateur général (2013-2014 : 102). Comme par les années passées, elles visent principalement des organismes publics (notamment les ministères) et des organismes du gouvernement. Le tableau 2 présente un sommaire des plaintes et des allégations.

Tableau 2 Plaintes et allégations

Plaintes ou allégations	2014-2015		2013-2014	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
À l'extérieur du champ de compétence	35	29	37	36
Dans le champ de compétence	87	71	65	64
Concernant des rapports récents ou des rapports potentiels	37	30	37	36
Non fondées	8	7	7	7
Autres	42	34	21	21
Total	122	100	102	100

L'analyse des plaintes et allégations reçues en 2014-2015 révèle que 29 % d'entre elles (2013-2014 : 36 %) touchent des problèmes ou des entités qui ne peuvent faire l'objet de travaux par le Vérificateur général en vertu de la loi qui le gouverne (par exemple, une ville).

D'autre part, 30 % des plaintes et allégations (2013-2014 : 36 %) sont reliées soit à des rapports publiés récemment, soit à des travaux en cours, soit à des travaux planifiés par le Vérificateur général, soit à des sujets associés à des projets de vérification qui pourront être réalisés ultérieurement.

Soulignons également que 7 % des plaintes et allégations sont non fondées (2013-2014 : 7 %). La dernière catégorie, soit Autres, comprend les plaintes et allégations reçues qui ne remplissent pas les critères dont nous tenons compte pour la réalisation de travaux. Par exemple, certaines sont trop vagues et d'autres portent sur un sujet pour lequel nos travaux n'auraient pas, à notre avis, de valeur ajoutée.

Selon la nature de leur plainte ou de leur allégation, certains plaignants sont invités à communiquer celle-ci à une ou à plusieurs entités qui pourraient les aider par rapport à la situation portée à notre attention.

Coopérations internationales

Le Vérificateur général partage son expertise avec plusieurs organisations étrangères, principalement francophones, vouées au contrôle des finances publiques. Ainsi, nous avons reçu en juillet 2014 un haut représentant de la Cour des comptes du Royaume du Maroc. Lors de cette rencontre, nous lui avons fait part de nos activités et nous avons précisé la nature des relations qu'entretient le Vérificateur général avec l'Assemblée nationale du Québec, relations qui ont pour objet d'assister les parlementaires dans leur fonction de contrôle.

Par ailleurs, M. Marcel Couture, vérificateur général adjoint, a fait une présentation en octobre à une délégation chinoise composée d'une vingtaine de représentants, notamment des vérificateurs de la sécurité sociale. Il leur a décrit notre organisation ainsi que nos pratiques en matière de vérification.

D'autre part, le commissaire au développement durable, M. Jean Cinq-Mars, a coécrit un article qui est paru dans l'édition d'avril 2014 de la *Revue internationale de la vérification des comptes publics*. Cet écrit traite de la façon d'accroître les retombées des audits de la performance environnementale et d'améliorer la qualité de l'environnement. Le commissaire a aussi participé à la 16^e assemblée du Groupe de travail sur la vérification environnementale de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) à l'automne 2014. Il a pris part à une plénière qui portait sur le même thème, soit les audits de la performance environnementale. De plus, M. Cinq-Mars s'est rendu en mars 2015 au Ghana pour animer, conjointement avec d'autres spécialistes, un atelier sur l'audit environnemental. Plus de 25 auditeurs de performance du Ghana, du Cameroun et de la Tanzanie y ont participé.

M^{me} Véronique Boily, directrice principale par intérim en optimisation des ressources, a aussi offert, en collaboration avec d'autres personnes, un atelier de formation en audit de la performance à 30 professionnels du Contrôle supérieur de l'État du Cameroun en mars 2015. Pendant son séjour, elle a aussi participé à la mise sur pied d'une formation qui a été donnée en avril.

Utilisation des ressources financières

Les crédits disponibles pour 2014-2015 ont été de 28,6 millions de dollars (tableau 3). Ils ont été utilisés pour les charges liées à la rémunération et au fonctionnement ainsi que pour l'acquisition d'immobilisations. Le recours moindre à des services professionnels de différente nature explique principalement les crédits inutilisés (1 248 000 dollars). De ces crédits, ceux liés aux immobilisations (28 000 dollars) ont été périmés. D'autre part, le Vérificateur général a reporté 600 000 dollars à 2015-2016, et ce, avec l'autorisation du Bureau de l'Assemblée nationale. Il a aussi retourné 620 000 dollars au fonds général du fonds consolidé du revenu, ce qui a ainsi contribué aux efforts d'assainissement des finances publiques.

Tableau 3 Utilisation des crédits annuels (en milliers de dollars)¹

	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Crédits disponibles	28 568²	27 412	27 524
Crédits utilisés pour la rémunération et le fonctionnement ³	(26 993)	(26 287)	(27 129)
Crédits utilisés pour les immobilisations	(327)	(333)	(299)
Crédits inutilisés	1 248	792	96
Crédits liés à la rémunération et au fonctionnement périmés par le Vérificateur général	620	175	40
Crédits périmés liés aux immobilisations	28	22	56
Crédits reportés à l'exercice suivant	600	595	-

1. Nous avons établi ces données en prenant en considération les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCCSP). Les chiffres excluent la charge d'amortissement.

2. Les crédits ont été réduits de 623 000 dollars, le Vérificateur général ayant adopté la même cible de réduction des dépenses que celle fixée aux ministères et organismes.

3. Les crédits excluent la charge d'amortissement. Pour l'exercice 2014-2015, cette charge est de 305 000 dollars et les charges totales se chiffrent à 27 298 000 dollars.

Le tableau 4 expose les ressources financières consacrées aux différentes activités de l'organisation pour les trois derniers exercices. Rappelons que les ressources financières sont composées des crédits utilisés pour la rémunération et le fonctionnement ainsi que de la charge d'amortissement. Les coûts qui se rattachent à chaque activité sont les coûts directs (main-d'œuvre, honoraires professionnels et frais de déplacement) et les frais généraux (loyer, télécommunications et autres), qui sont répartis en proportion des heures de travail effectuées. Il est à noter que les honoraires de vérification assumés par les entités sont exclus du tableau, car ces sommes n'ont aucun impact sur le budget de l'organisation. La section États financiers audités présente l'utilisation des crédits par catégories de dépenses.

Tableau 4 Utilisation des ressources financières

	2014-2015		2013-2014 ¹		2012-2013 ¹	
	k\$	%	k\$	%	k\$	%
Vérification financière						
Audit d'états financiers et autres travaux	12 049	44,2	11 967	45,1	10 998	40,1
Vérification de l'information financière et autres travaux connexes	1 046 ²	3,8	1 003 ³	3,8	1 010	3,7
	13 095	48,0	12 970	48,9	12 008	43,8
Vérification de l'optimisation des ressources						
Vérification courante	5 852	21,4	5 927	22,3	6 944	25,3
Vérification particulière	57	0,2	454	1,7	–	–
Suivi des recommandations	192	0,7	181	0,7	665	2,4
Autres travaux	1 463	5,4	742	2,8	543	2,0
	7 564	27,7	7 304	27,5	8 152	29,7
Sous-total	20 659	75,7	20 274	76,4	20 160	73,5
Activités de soutien						
Soutien professionnel	1 272	4,7	1 220	4,6	1 602	5,8
Formation	1 411	5,2	1 275	4,8	1 313	4,8
Administration ⁴	3 956	14,4	3 783	14,2	4 354	15,9
Sous-total	6 639	24,3	6 278	23,6	7 269	26,5
Total	27 298	100,0	26 552	100,0	27 429	100,0

1. Les données ont été reclassées afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2014-2015.
2. La donnée inclut les coûts liés à l'analyse de la mise à jour économique et financière de décembre 2014 et ceux de la vérification particulière concernant l'évolution du solde budgétaire du gouvernement pour l'année 2014-2015.
3. Le rapport de 2013-2014 portant sur la vérification de l'information financière et d'autres travaux connexes comprend l'analyse de la mise à jour économique et financière de novembre 2013.
4. Cette catégorie regroupe notamment les activités des ressources humaines, financières, matérielles et informatiques.

Les résultats figurant dans le tableau 4 montrent que les ressources financières consacrées aux différentes activités de l'organisation ont augmenté de 3 %. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation de la rémunération liée à l'indexation des échelles de salaire, à la progression salariale des employés ainsi qu'à l'accroissement de la provision pour les congés de maladie.

L'organisation a consacré 13,1 millions de dollars aux différents travaux relatifs à la vérification financière, soit 1 % de plus qu'en 2013-2014. D'une part, la diminution du nombre d'heures consacrées à l'audit d'états financiers, étant donné qu'il n'y a pas eu de changements significatifs dans les normes comptables, et, d'autre part, le recours moins important à des ressources contractuelles ont permis de maintenir les coûts à un niveau semblable à celui de l'an dernier malgré la hausse de la rémunération mentionnée ci-dessus.

Les sommes allouées à la vérification de l'optimisation des ressources ont, quant à elles, augmenté de 4 % (260 000 dollars). Soulignons que l'augmentation des ressources allouées aux autres travaux en VOR est liée à la revue des activités dans certaines sociétés d'État.

Par ailleurs, les ressources financières destinées à la formation ont connu une hausse de 11 % (136 000 dollars) par rapport à l'exercice précédent, notamment parce que de nouvelles formations ont été élaborées à l'interne, et que nous avons embauché plus de stagiaires.

Pour les activités se rapportant à l'administration, les coûts ont augmenté de 5 % (173 000 dollars), principalement en raison d'un poste qui a été pourvu dans la Direction de la gestion et de la vérification informatiques et de travaux spécialisés effectués pour évaluer l'infrastructure technologique en place et d'en déterminer l'évolution.

Coût par heure de vérification

Le coût par heure de vérification pour chacune des activités est présenté dans le tableau 5. Celui-ci se compose des coûts de chacune des activités de vérification énumérées dans le tableau 4. Les coûts liés aux activités de soutien professionnel et de formation ont été répartis en fonction du secteur d'activité auquel ils se rapportent, lorsque c'était possible. Ceux associés à l'administration ont été ventilés en fonction du nombre d'heures totales de vérification effectuées.

Tableau 5 Coût par heure de vérification selon le secteur d'activité (en dollars)

	Vérification financière ¹			Vérification de l'optimisation des ressources		
	2014-2015	2013-2014	2012-2013	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Coût par heure	89,85	85,00	88,93	98,87	94,55	98,98
Nombre d'heures de vérification	189 041	194 341	179 105	98 761	100 313	110 271

1. Les données excluent les honoraires versés aux cabinets privés pour des audits d'états financiers; ces honoraires s'élèvent à 550 000 dollars pour 2014-2015.

Le coût par heure pour les activités de vérification financière (89,85 dollars) a augmenté de 6 % (4,85 dollars) par rapport à celui de 2013-2014. Les principales causes sont les suivantes : hausse des coûts liée à l'augmentation de la rémunération et croissance des coûts associés aux activités relatives à la formation et à l'administration.

Pour la VOR, le coût par heure a augmenté de 5 % par rapport à l'an dernier, passant de 94,55 à 98,87 dollars. L'augmentation de la rémunération et celle des coûts liés aux activités se rapportant à l'administration expliquent cette hausse.

Globalement, pour 2014-2015, le coût moyen par heure – vérification financière et vérification de l'optimisation des ressources – a été de 92,94 dollars³, soit une augmentation de 5 % par rapport à l'exercice précédent.

3. Ce coût exclut les honoraires versés par le Vérificateur général aux cabinets du secteur privé pour des audits d'états financiers.

Interventions terminées

Les travaux du Vérificateur général sont diversifiés. Le tableau 6 présente le nombre d'interventions terminées par exercice financier.

Tableau 6 Nombre d'interventions terminées

	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Vérification financière			
Audit d'états financiers et d'autres informations financières	248	236	234
Vérification de l'information financière et autres travaux connexes	1 ¹	1 ¹	1
Vérification particulière	1 ²	–	–
Rapport aux responsables de la gouvernance et à la direction	79	73	49
Vérification de l'optimisation des ressources			
Vérification courante	10 ³	10	13
Vérification particulière	1 ³	1	–
Suivi des recommandations	1 ³	–	5
Autre mission	1 ³	–	1

1. Cette catégorie comprend l'analyse de la mise à jour économique et financière confiée par l'Assemblée nationale.

2. La vérification particulière concerne l'évolution du solde budgétaire du gouvernement pour l'année 2014-2015.

3. La liste des interventions est présentée à l'annexe 2.

Le nombre d'interventions de vérification financière varie d'une année à l'autre. Soulignons que certaines entités préparent plusieurs états financiers, ce qui implique la production d'autant de rapports d'audit. C'est le cas entre autres de la Caisse de dépôt et placement du Québec (67 interventions), de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (17 interventions) et de la Commission de la construction du Québec (13 interventions). En 2014-2015, le nombre de missions d'audit d'états financiers a augmenté entre autres en raison de la constitution de 6 nouveaux fonds afférents à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Vérification financière

Nous présentons dans le tableau 7 les coûts concernant les audits d'états financiers et d'autres informations financières ayant un historique de trois ans (à l'exception de l'audit des états financiers consolidés du gouvernement, de ceux des établissements des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, ainsi que des audits conjoints).

Tableau 7 Coût des audits d'états financiers et d'autres informations financières ayant un historique de 3 ans (en milliers de dollars)

Auteur des interventions	Nombre d'interventions	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Vérificateur général	68	6 455	6 534	6 223
Cabinets privés				
Honoraires des cabinets ¹		1 368	1 386	1 366
Encadrement des travaux des cabinets par le Vérificateur général		893	842	669
Sous-total	53	2 261	2 228	2 035
Total	121	8 716	8 762	8 258

1. Les honoraires des cabinets privés assumés par les entités sont inclus dans cette rubrique.

Comme le montre ce tableau, le coût relatif aux interventions réalisées par le Vérificateur général est resté plutôt stable par rapport à celui de 2013-2014. Le coût afférent aux interventions confiées à des cabinets du secteur privé se compose des honoraires professionnels de ces cabinets et des sommes liées à l'encadrement des travaux, lequel est nécessaire puisque l'opinion est délivrée par le Vérificateur général. Les honoraires des cabinets sont restés relativement stables, alors que le coût se rapportant aux travaux de supervision menés par le Vérificateur général a augmenté de 6 % par rapport à celui de 2013-2014. En effet, des problèmes comptables particuliers détectés au moment de l'audit des états financiers de certaines entités ont nécessité une attention particulière de notre part. Mentionnons par exemple la divergence d'opinions quant à la comptabilisation d'une nouvelle provision et l'analyse du statut d'un fonds affecté.

À titre informatif, le lecteur trouvera à l'annexe 3 des renseignements détaillés relativement aux missions que nous avons confiées à des cabinets du secteur privé ainsi qu'aux honoraires professionnels associés à celles-ci.

Des audits ont également été effectués conjointement avec des cabinets du secteur privé. En 2014-2015, nous avons procédé de cette façon pour l'audit des états financiers des mêmes entités que l'an passé. La répartition des travaux entre les co-auditeurs (Vérificateur général et cabinets du secteur privé) peut varier d'une année à l'autre. Le tableau 8 présente le coût de ces travaux.

Tableau 8 Coût des audits conjoints (en milliers de dollars)

	Exercice terminé								
	2014			2013			2012		
	VGQ	Cabinets privés ¹	Total	VGQ	Cabinets privés ¹	Total	VGQ	Cabinets privés ¹	Total
CDPQ	603	1 883	2 486	542	1 647	2 189	591	1 663	2 254
HQ	431	1 981	2 412	482	2 149 ²	2 631²	512	2 222	2 734
IQ	391	378	769	274	282	556	319	475	794
LQ	593	546	1 139	657	546	1 203	574	1 194	1 768
SAAQ	377	185	562	318	185	503	314	185	499
SAQ	140	168	308	169	165	334	131	270	401
Total	2 535	5 141	7 676	2 442	4 974²	7 416²	2 441	6 009	8 450

1. Les honoraires professionnels des cabinets privés sont assumés par les entités.

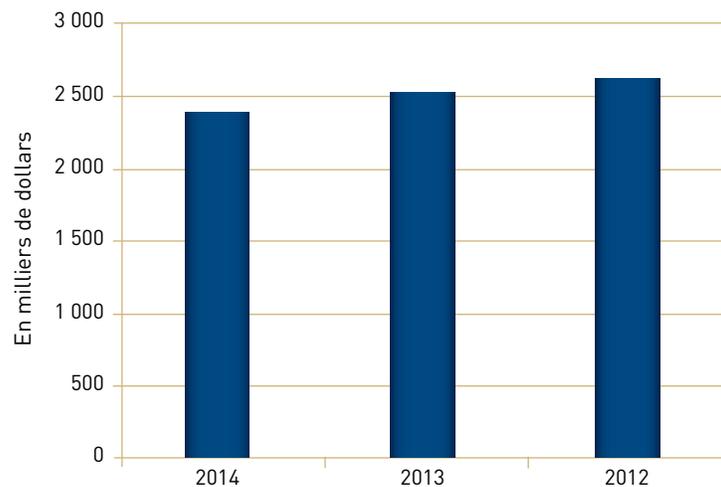
2. Le montant a été modifié à la suite de l'obtention de nouvelles données d'un cabinet privé.

CDPQ	Caisse de dépôt et placement du Québec (sans les filiales)	SAAQ	Société de l'assurance automobile du Québec (y compris le fonds administré)
HQ	Hydro-Québec (sans les filiales)	SAQ	Société des alcools du Québec
IQ	Investissement Québec (sans les filiales)		
LQ	Société des loteries du Québec (Loto-Québec)		

Le coût des travaux menés par le Vérificateur général a augmenté de 3,8% et le coût total des audits des cabinets du secteur privé, de 3,4%. Cette hausse s'explique notamment par l'adoption des Normes internationales d'information financière (IFRS) comme référentiel comptable pour la CDPQ, par des travaux additionnels liés à l'évaluation des placements d'IQ et par diverses analyses additionnelles effectuées, entre autres, pour apprécier la modification d'une hypothèse actuarielle ainsi que les changements apportés à la présentation des états financiers de la SAAQ.

Par ailleurs, l'audit des états financiers consolidés du gouvernement est une mission importante pour le Vérificateur général. Il comprend l'audit des données financières des entités du périmètre comptable pour lesquelles il n'y a pas d'audit distinct. Les coûts liés à l'audit de ces états financiers pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2014 se sont chiffrés à 2,4 millions de dollars, contre 2,5 millions pour 2013 (figure 1). La baisse de 5% s'explique notamment par le recours moins important à du personnel contractuel ainsi que par l'amélioration du processus de consolidation du réseau de la santé et des services sociaux.

Figure 1 Coût de l'audit des états financiers consolidés du gouvernement du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars



Coût total (k\$)	2 390	2 518	2 619
Nombre d'heures	26 825	29 460	29 262

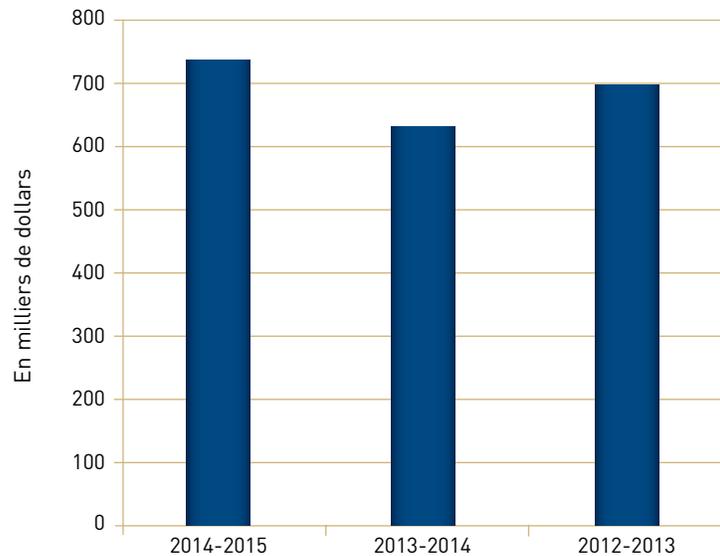
D'autre part, les états financiers de cinq établissements des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation (un centre hospitalier universitaire, un centre de santé et de services sociaux, une université, un cégep et une commission scolaire) ont été audités par le Vérificateur général. Comme l'an passé, le coût de ces audits s'est élevé à 1,4 million de dollars.

Quant au rapport portant sur la vérification de l'information financière et d'autres travaux connexes ainsi qu'à celui sur la vérification particulière, leur coût total est de 1,3 million de dollars, y compris les coûts liés aux activités de soutien (1,5 million en 2013-2014).

Vérification de l'optimisation des ressources

Pour la VOR, le coût des vérifications (de nature courante ou particulière) publiées dans les tomes du *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2014-2015* s'est élevé à 8,1 millions de dollars, le coût moyen étant de 736 000 dollars (figure 2).

Figure 2 Coût moyen des vérifications courantes et particulières



Coût moyen (k\$)	736	633 ¹	697 ¹
Heures en moyenne	7 595	6 525	6 975
Nombre de vérifications	11	11	13

1. Les données ont été modifiées afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2014-2015.

Le coût moyen de ce type de vérifications a augmenté de 16 %, comparativement à 2013-2014. Cette hausse s'explique par la moyenne d'heures consacrées à chaque VOR (7 595 heures en 2014-2015). Divers facteurs influent sur le nombre d'heures nécessaires pour mener à bien une VOR, dont la complexité des enjeux relatifs au sujet, les modifications dans l'affectation du personnel ainsi que les difficultés quant à l'obtention des documents et à la validation des constats. En 2014-2015, la difficulté à pourvoir les postes et la réaffectation de ressources clés ont entraîné une augmentation des heures pour certaines missions et nous avons même dû reporter certaines publications.

Par ailleurs, dans le secteur de la VOR, d'autres travaux sont réalisés, tels que la revue des activités et la préparation des auditions devant les commissions parlementaires. Ces travaux ont nécessité 1,9 million de dollars, comparativement à 1 million en 2013-2014. La revue des activités dans certaines sociétés d'État explique cette hausse.

Reddition de comptes selon le plan stratégique

Le 13 juin 2012, le *Plan stratégique 2012-2015* a été déposé à l'Assemblée nationale. Celui-ci a été prolongé d'une année. Le présent rapport constitue la troisième reddition de comptes à l'égard de ce plan.

Plan stratégique 2012-2015	
Notre mission	Dans l'esprit de la <i>Loi sur le vérificateur général</i> , favoriser, par la vérification financière et celle de l'optimisation des ressources, le contrôle parlementaire sur les fonds et autres biens publics, au bénéfice des citoyennes et citoyens du Québec, et ce, dans la perspective d'un développement durable.
Notre vision	Un employeur recherché, une institution performante et experte au service de l'Assemblée nationale pour contribuer à la saine gestion des fonds publics.
Nos valeurs	<ul style="list-style-type: none">▪ L'indépendance, l'objectivité et le respect : nos assises.▪ L'exemplarité, la transparence et la rigueur : notre engagement.▪ Le professionnalisme et l'intégrité : notre force.
Notre client	L'Assemblée nationale et ses commissions.
Nos partenaires	<ul style="list-style-type: none">▪ Les autres vérificateurs législatifs.▪ Les organismes de normalisation en vérification, en comptabilité et en gestion.▪ Les cabinets de comptables professionnels agréés.
Nos orientations	<ol style="list-style-type: none">1. Assister les parlementaires dans leur fonction de contrôle.<ol style="list-style-type: none">1.1 Des travaux à valeur ajoutée.1.2 Une collaboration étroite avec la Commission de l'administration publique.2. Contribuer à la saine gestion de l'administration publique.<ol style="list-style-type: none">2.1 L'influence des travaux du Vérificateur général.3. Être un employeur de choix.<ol style="list-style-type: none">3.1 La consolidation de la main-d'œuvre.3.2 L'optimisation des compétences.4. Améliorer nos pratiques de façon continue.<ol style="list-style-type: none">4.1 Des travaux de qualité.4.2 Un milieu de travail respectueux de l'environnement.

Tous nos objectifs, nos indicateurs et nos cibles tendent à concrétiser notre vision. Dans les paragraphes suivants, nous présentons, regroupés par orientation, les résultats obtenus en 2014-2015 ; pour l'objectif 1.1.1, l'annexe 4 liste les rapports portant sur des enjeux majeurs de l'administration publique. Quant à l'annexe 5, elle donne de l'information concernant d'autres vérificateurs législatifs.

Au service de l'Assemblée nationale dans la perspective d'un développement durable

Le Vérificateur général a pour unique client l'Assemblée nationale et ses commissions. Il partage avec son client l'intérêt de parfaire la gestion de l'administration publique et de favoriser la fiabilité de l'information financière produite par les entités gouvernementales.

Orientation 1. Assister les parlementaires dans leur fonction de contrôle

Nos travaux de vérification constituent une source indépendante et impartiale d'information lors des débats parlementaires. Ils se doivent de retenir l'attention des membres de l'Assemblée nationale et de faire régulièrement l'objet d'une étude approfondie par l'une de ses commissions, notamment la Commission de l'administration publique (CAP).

De fait, le Vérificateur général vise à transmettre des travaux à valeur ajoutée aux élus. Le tableau 9 présente les résultats obtenus par rapport aux objectifs associés à l'orientation 1.

Tableau 9 Sommaire des résultats liés à l'orientation 1

Objectif	Indicateur	Cible			
		2014-2015	2014-2015	2013-2014	2012-2013
1.1.1 Réaliser des travaux portant sur des enjeux majeurs de l'administration publique.	Nombre de rapports concernant les secteurs suivants : <ul style="list-style-type: none"> ■ la santé et les services sociaux ; ■ l'éducation ; ■ les infrastructures ; ■ les ressources naturelles ; ■ les finances publiques ; ■ la mesure de la performance. 	1 par secteur	9 rapports, dont au moins 1 par secteur ¹	8 rapports, dont au moins 1 par secteur	10 rapports, dont au moins 1 par secteur
1.1.2 Maximiser l'utilisation des travaux du Vérificateur général.	Nombre de rapports examinés par une commission parlementaire ;	10	5	13	2
	Pourcentage des rapports utilisés ou évoqués par l'Assemblée nationale dans les 3 années suivant leur publication.	75 %	76 %	65 %	58 %

1. Des travaux étaient en cours dans certains des secteurs. L'annexe 4 les présente de façon détaillée.

Tableau 9 Sommaire des résultats liés à l'orientation 1 (suite)

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats		
			2014-2015	2013-2014	2012-2013
1.1.3 Assurer les parlementaires de la fidélité des états financiers quant au respect des principes comptables généralement reconnus.	Pourcentage des rapports de l'auditeur ne contenant pas d'opinion modifiée ² .	100 %	89 %	88 %	98 %
1.1.4 Sensibiliser les parlementaires au concept de développement durable et à ses principes.	Nombre de commissions parlementaires (autres que la Commission de l'administration publique) dont des membres ont participé à une rencontre d'information.	2 nouvelles commissions	1	1	-
1.2.1 Effectuer un suivi concernant l'application des recommandations formulées aux entités par la Commission de l'administration publique.	Pourcentage des recommandations de la Commission de l'administration publique faisant l'objet d'un suivi.	70 %	71 %	100 %	83 %
1.2.2 Expliquer le rôle du Vérificateur général aux nouveaux membres de la Commission de l'administration publique.	Nombre de membres informés dans les 6 mois suivant leur nomination.	Tous les nouveaux membres	14 sur 14	3 sur 5	2 sur 2
1.2.3 S'assurer de la satisfaction des membres de la Commission de l'administration publique à l'égard des travaux du Vérificateur général.	Nombre de membres sondés se déclarant satisfaits.	Tous les membres	s.o.	9 sur 9	s.o.

2. L'indicateur a été modifié pour ajuster la terminologie à celle des Comptables professionnels agréés du Canada.

1.1 Des travaux à valeur ajoutée

Le Vérificateur général oriente ses interventions en fonction de la valeur ajoutée des travaux qu'il effectue au profit des parlementaires et selon les pouvoirs qui lui sont donnés par sa loi. Sa capacité à établir des liens entre les multiples observations issues de ses travaux, à en dégager des conclusions rigoureuses et à formuler des recommandations réfléchies concourt à la pertinence ainsi qu'à l'utilité des rapports qui sont déposés à l'Assemblée nationale.

À cet égard, nous voulions réaliser des travaux portant sur des enjeux majeurs de l'administration publique dans chacun des six secteurs spécifiés dans le tableau 9 (**objectif 1.1.1**). Cette année, nous avons produit neuf rapports, dont au moins un pour chacun des secteurs visés. Au 31 mars 2015, cinq d'entre eux avaient été publiés et des travaux étaient en cours pour les quatre autres rapports. Tous les rapports sont listés dans l'annexe 4.

Nous avons poursuivi les travaux qui avaient été entrepris l'année dernière auprès de quatre sociétés d'État afin de donner suite à la modification législative de juin 2013 concernant la VOR auprès de ces entités. Les rapports liés à trois vérifications ont été rendus publics en mai et en juin 2015. Il s'agissait des premières missions effectuées depuis l'adoption des modifications législatives apportées à notre loi. Soulignons également la publication en juin 2014 de deux vérifications particulières. La première, qui s'est amorcée en avril 2014, a porté sur l'évolution du solde budgétaire du gouvernement pour 2014-2015. Quant à la seconde, elle a traité de la réalisation et de l'exploitation d'aires de service.

La publication au moment opportun de nos observations donne de la valeur ajoutée à nos travaux. Ainsi, cette année, nous avons entrepris une vérification relative à la gestion des fonds alloués aux centres locaux de développement. Or, compte tenu de la cessation des activités de certains de ces centres, nous n'avons pas jugé approprié de poursuivre la mission de vérification. Toutefois, nous avons publié certaines observations et des pistes d'amélioration que nous croyons utiles pour la nouvelle structure de gouvernance.

Par ailleurs, le gouvernement a créé la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise (commission Godbout). Le mandat de cette commission a suscité l'intérêt du Vérificateur général qui avait mené, au cours des dernières années, plusieurs missions de vérification traitant d'éléments relatifs aux mesures fiscales. Un mémoire, qui recense les recommandations et les constats pertinents présentés dans cinq vérifications, a été soumis au président de la Commission en novembre dernier. Notons que, dans leur rapport publié en mars 2015, les membres de la Commission renvoient aux propos du Vérificateur général relativement à la gestion du crédit d'impôt pour solidarité et formulent une recommandation. À cet égard, selon *Le Plan économique du Québec* (budget 2015-2016), rendu public en mars dernier, une réforme en profondeur de l'administration du crédit d'impôt pour solidarité est prévue, et ce, afin d'améliorer la gestion de la mesure et de donner suite aux recommandations du Vérificateur général.

D'autre part, l'examen des rapports de vérification par une commission parlementaire permet de maximiser l'utilisation de nos travaux (**objectif 1.1.2**). Pour 2014-2015, nous souhaitons que 10 rapports fassent l'objet d'un tel exercice. La CAP a examiné 5 de nos rapports, dont celui présentant les conclusions de la vérification particulière sur la réalisation et l'exploitation d'aires de service. Les rapports ont été publiés en novembre 2013 et en juin 2014. Ce résultat est moindre que celui de l'année dernière : 13 rapports avaient fait l'objet d'un tel exercice. Le déclenchement des élections en mars 2014 a réduit de façon significative le temps d'audition des commissions, ce qui a pu contribuer au fait que nous n'avons pu atteindre notre cible.

Le Vérificateur général a par ailleurs été sollicité par plusieurs autres commissions parlementaires au cours de l'année. D'abord, la Commission des institutions a entendu le vérificateur général par intérim en janvier 2015 au sujet du projet de loi visant principalement la récupération de sommes obtenues à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics. Celui-ci a rappelé que, depuis 1996, l'organisation a effectué plus d'une vingtaine de missions touchant directement les contrats publics dans différents domaines de l'activité gouvernementale. Les observations qu'il a faites lors de l'audition sont donc le résultat du bagage acquis au cours des 20 dernières années. L'objectif de son intervention était d'alimenter la réflexion des parlementaires en soulevant des points qui méritaient d'être pris en compte lors de leur étude du projet de loi, et non de prendre position quant à la pertinence de ce dernier.

La Commission des finances publiques a, pour sa part, entendu le vérificateur général par intérim en février sur le projet de loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016. L'audition portait sur le chapitre III du projet de loi, qui traite du rapport préélectoral. À cette occasion, il a mentionné aux membres de la Commission que, si les parlementaires souhaitaient que l'organisation exprime une opinion relativement au contenu des prochains rapports préélectoraux, elle y travaillerait activement. Les modifications législatives sont entrées en vigueur le 21 avril 2015. Le nouveau mandat consiste à préparer un rapport dans lequel le Vérificateur général présente son opinion sur la plausibilité des prévisions et des hypothèses incluses dans le rapport préélectoral qui sera publié par le ministre des Finances.

La Commission des transports et de l'environnement a également sollicité l'organisation à deux reprises au cours de l'année 2014-2015. Nous traitons de ces auditions plus loin dans le rapport (voir objectif 1.1.4).

Nous suivons également avec intérêt le pourcentage des rapports utilisés ou évoqués par l'Assemblée nationale dans les 3 ans suivant leur publication pour dresser un portrait à long terme de l'utilisation de nos travaux. Le résultat obtenu a été de 76 %, ce qui dépasse la cible, soit 75 %. Nous sommes heureux d'observer une progression de 11 points de pourcentage par rapport au résultat de l'année dernière, qui était de 65 %. Ainsi, les parlementaires ont utilisé ou évoqué 38 des 50 rapports publiés durant cette période. Il est aussi intéressant de noter que certains rapports ont été cités à de nombreuses reprises cette année, comme celui portant sur les contrats de services professionnels liés au traitement de l'information et celui ayant trait à l'évolution du solde budgétaire du gouvernement pour l'année 2014-2015. Cet élément, combiné au résultat de 76 %, montre l'intérêt des parlementaires pour nos travaux.

Étant donné que les utilisateurs d'information financière doivent disposer d'une information de qualité, il est de la responsabilité de la direction de l'entité de s'assurer de la préparation et de la présentation fidèle de ses états financiers. Pour assurer les parlementaires de la fidélité des états financiers quant au respect des principes comptables généralement reconnus, notamment les NCCSP et les IFRS, nous visions à ce que tous les rapports de l'auditeur délivrés par le Vérificateur général ne contiennent pas d'opinion modifiée pour les missions terminées en 2014-2015 (**objectif 1.1.3**). Rappelons qu'une opinion modifiée est formulée lorsque les états financiers comportent une ou plusieurs anomalies significatives.

De tous les rapports signés, 22 (23 en 2013-2014) ont donné lieu à des opinions modifiées. Comme l'année précédente, la plupart de celles-ci concernent la réserve relative à la comptabilisation des paiements de transfert. Le chapitre 2 du *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2014-2015* consacré à la vérification de l'information financière et aux autres travaux connexes traite de ce sujet.

Deux des rapports signés ont donné lieu à des opinions modifiées pour d'autres raisons. Ces rapports accompagnaient les états financiers des entités suivantes :

- Agence du revenu du Québec, pour les activités de nature administrative (au 31 mars 2014). Une réserve a été ajoutée dans le rapport de l'auditeur ; les données des opérations fiduciaires relatives à l'administration provisoire des biens non réclamés au 31 décembre 2013 n'ont pu être auditées puisqu'il n'y avait pas d'éléments probants suffisants et appropriés concernant ces données.
- Centre de santé et de services sociaux Alphonse-Desjardins (au 31 mars 2014). En plus de la réserve sur la comptabilisation des paiements de transfert mentionnée ci-dessus, le rapport de l'auditeur comportait deux autres réserves. L'une avait trait à l'exhaustivité de l'information au regard des obligations contractuelles tandis que l'autre portait sur la comptabilisation des contrats de location d'immeubles. Mentionnons que cette dernière réserve a été formulée par les autres auditeurs indépendants à l'égard de tous les établissements du réseau de la santé et des services sociaux, lorsque la situation s'appliquait.

Par ailleurs, dans le but de sensibiliser les parlementaires au concept et aux principes de développement durable (**objectif 1.1.4**), le Vérificateur général vise à rencontrer chaque année les membres de deux commissions parlementaires autres que la CAP. Cette année, les membres de la Commission des transports et de l'environnement ont été rencontrés à deux reprises.

La première audition, qui a eu lieu le 11 février 2015, concernait les consultations qui se sont tenues au regard de la *Stratégie gouvernementale de développement durable révisée 2015-2020* (projet). Un mémoire, qui inclut des pistes d'amélioration quant à cette stratégie ainsi qu'un recueil des constats et des recommandations formulés par le commissaire au développement durable ayant trait à l'application de la *Loi sur le développement durable*, a été transmis à la Commission. La deuxième audition s'est tenue le 24 mars 2015. Elle visait le projet de loi n° 32, soit la *Loi modifiant la Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique afin d'en prolonger l'application*.

1.2 Une collaboration étroite avec la Commission de l'administration publique

La CAP a la compétence d'entendre, chaque année, les sous-ministres et les dirigeants d'organismes pour s'assurer qu'ils rendent des comptes sur leur gestion. Au terme de ses auditions, elle formule des recommandations pour inciter ces administrateurs publics à améliorer les pratiques de gestion des organisations qu'ils dirigent.

Afin de soutenir cette démarche d'amélioration de la gestion des fonds publics, nous nous sommes engagés à effectuer un suivi concernant l'application de recommandations formulées aux entités par la CAP (**objectif 1.2.1**). Le choix des recommandations s'effectue en fonction de certains critères, dont le lien avec la mission du Vérificateur général, la possibilité de vérifier leur application au prix d'un effort raisonnable et le moment où le Vérificateur général effectue le suivi de ses recommandations de VOR.

En 2014-2015, nous avons fait le suivi de 10 recommandations sur les 14⁴ faites par la CAP lors de 5 auditions. Ces recommandations sont présentées dans les vingt-huitième, vingt-neuvième et trentième rapports sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics. Nous avons jugé que les progrès sont satisfaisants pour les 10 recommandations.

De plus, nous nous sommes donné l'objectif d'expliquer le rôle du Vérificateur général aux nouveaux membres n'ayant jamais siégé à la Commission, et ce, dans les six mois suivant leur nomination (**objectif 1.2.2**). À la suite de la tenue des élections en avril 2014, la Commission de l'Assemblée nationale a procédé à la formation et à la composition des commissions parlementaires, dont celle de l'administration publique. Les 13 membres de la CAP ont participé à une rencontre d'information organisée par le Vérificateur général le 25 septembre 2014. Pour atteindre la cible, nous devions rencontrer un autre membre qui a été nommé subséquemment à cette rencontre, ce qui a été fait.

Nous nous préoccupons également de la satisfaction des membres de la CAP à l'égard de nos travaux (**objectif 1.2.3**) et nous visons à ce que tous les membres se déclarent satisfaits. La CAP ayant été formée en juin 2014, nous avons l'intention de sonder ses membres vers la fin de l'exercice financier, afin qu'ils aient l'occasion d'échanger suffisamment avec nous pour fonder leur opinion. Cependant, la planification de cette démarche a été reportée, compte tenu du contexte lié à l'intérim entourant la fonction de vérificateur général.

Pour une saine gestion des fonds publics

Le Vérificateur général cherche à susciter des améliorations en matière de gestion publique en communiquant aux dirigeants des entités les constatations, les recommandations et les autres commentaires qui découlent de ses travaux de vérification financière et de celle de l'optimisation des ressources.

Orientation 2. Contribuer à la saine gestion de l'administration publique

La mise en œuvre des recommandations formulées par le Vérificateur général traduit l'influence concrète qu'il exerce sur les pratiques de gestion adoptées par les entités gouvernementales. Outre ses travaux de vérification, il peut entreprendre des démarches auprès des responsables associés à son champ d'action pour partager avec eux les connaissances acquises par son personnel. Le tableau 10 regroupe les résultats ayant trait aux objectifs afférents à cette orientation.

4. Ce nombre exclut une recommandation que nous avons jugée caduque.

Tableau 10 Sommaire des résultats liés à l'orientation 2

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats		
		2014-2015	2014-2015	2013-2014	2012-2013
2.1.1 Favoriser l'application des recommandations formulées aux entités par le Vérificateur général.	Pourcentage des recommandations donnant lieu à des progrès satisfaisants;	70 %	66 %	58 %	60 %
	Pourcentage des plans d'action reçus des entités à la suite d'une demande de la Commission de l'administration publique et répondant aux attentes du Vérificateur général.	100 %	94 %	100 %	96 %
2.1.2 Accroître le partage des connaissances du Vérificateur général avec l'administration publique et les responsables de la gouvernance.	Nombre d'actions mises en œuvre.	3 actions, notamment en développement durable	11	5	5

2.1 L'influence des travaux du Vérificateur général

Le taux d'application des recommandations constitue un bon moyen d'évaluer les retombées de nos travaux. Dans notre plan stratégique, nous visons à ce que, en 2014-2015, 70 % des recommandations formulées par le Vérificateur général donnent lieu à des progrès satisfaisants (**objectif 2.1.1**). Cette cible n'a pas été atteinte, le taux enregistré cette année étant de 66 % (58 % en 2013-2014).

Précisons que le taux d'application que nous avons établi regroupe les résultats ayant trait aux recommandations faisant suite aux vérifications financières et aux VOR. Le tableau 11 détaille les résultats pour chacune des catégories.

Tableau 11 Niveau d'application des recommandations

	Vérification financière			Vérification de l'optimisation des ressources		
	2014-2015	2013-2014	2012-2013	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Recommandations donnant lieu à des progrès satisfaisants ¹	61 %	58 %	60 %	76 %	59 %	60 %
Nombre de recommandations	266	226	189	129	68	151
Nombre de rapports	60	49	41	11	4	13

1. Les progrès sont jugés satisfaisants lorsque les correctifs sont apportés entièrement ou en majeure partie.

En vérification financière, les résultats présentés concernent les rapports transmis aux responsables de la gouvernance et à la direction dans la période d'avril 2014 à mars 2015 et portent pour la plupart sur les exercices clos en 2013 et en 2014. Les recommandations formulées dans le rapport *Vérification de l'information financière et autres travaux connexes* (hiver 2014) font également l'objet d'un suivi, exception faite de celles découlant de l'analyse de la mise à jour économique et financière de novembre 2013. Le pourcentage des recommandations donnant lieu à des progrès satisfaisants est de 61, soit une augmentation de 3 points par rapport à celui de l'année précédente. Cette hausse s'explique principalement par les résultats obtenus pour les recommandations portant sur la gestion et la divulgation de l'information financière.

Notons que le rapport *Vérification de l'information financière et autres travaux connexes* publié en février 2015 présente un portrait des recommandations formulées dans les rapports transmis aux entités de novembre 2013 à octobre 2014 ainsi que des recommandations énoncées dans le rapport de l'année précédente.

Par ailleurs, l'évaluation de l'application des recommandations formulées dans les VOR est généralement effectuée trois ans après leur publication. Tout d'abord, l'entité fait une première évaluation. Par la suite, la plausibilité de l'information reçue est appréciée par le Vérificateur général et, s'il y a lieu, des renseignements additionnels sont demandés, lesquels peuvent amener une révision des conclusions de l'entité.

Pour l'année 2014-2015, des progrès satisfaisants ont été enregistrés pour 76 % des recommandations suivies. Le tableau 12 montre que la cible de 70 % a été atteinte pour 8 des 11 vérifications qui ont fait l'objet d'un suivi. Quant aux 3 autres, certains facteurs peuvent expliquer les résultats inférieurs à la cible. Par exemple, pour 2 vérifications, nos recommandations visaient plusieurs entités et, bien que des actions aient été généralement mises en place par ces entités, elles n'ont pas encore porté fruit.

D'autre part, la révision du processus qui chapeaute le suivi des recommandations en VOR est abordée dans la section 4.1, Des travaux de qualité. Cette section fait état de façon plus détaillée des démarches réalisées en 2014-2015.

Tableau 12 Application des recommandations par vérification de l'optimisation des ressources

Nom de la vérification	Recommandations suivies	Recommandations donnant lieu à des progrès satisfaisants	
		N ^{bre}	%
Actions gouvernementales visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale	3	3	100
Gestion des musées	5	5	100
Recouvrement des créances fiscales	8	8	100
Société de l'assurance automobile du Québec : indemnisation des personnes ayant subi un accident	11	11	100
Sélection des immigrants travailleurs qualifiés	7	6	86
Performance relative aux principales activités du Centre de santé et de services sociaux Richelieu-Yamaska	36	28	78
Transport scolaire	11	8	73
Gestion des dénonciations, des plaintes et des demandes de révision d'une décision	10	7	70
Services de garde éducatifs à l'enfance : qualité, performance et reddition de comptes	8	5	63
Services se rapportant à l'alimentation dans le réseau de la santé et des services sociaux	18	11	61
Suivi de la performance des établissements du réseau de la santé et des services sociaux	12	6	50
Total	129	98	76

Depuis 2009-2010, nous procédons également au suivi des recommandations environ 5 ans après la publication du rapport de VOR si nous avons jugé après 3 ans que les progrès étaient insatisfaisants. Cette année, 40 recommandations ont fait l'objet d'un tel suivi. Sur l'ensemble des recommandations formulées initialement dans les 7 vérifications concernées, le taux d'application a été de 82%, alors qu'il était de 58% lors du premier suivi.

Pour leur part, les responsables des entités visées doivent produire un plan d'action énumérant les actions structurantes prévues pour donner suite aux recommandations qui leur sont adressées ainsi qu'un échéancier et déposer ce plan à la CAP. L'un des objectifs que nous nous sommes donnés est d'analyser tous les plans demandés par la CAP à la suite de nos travaux et de nous assurer qu'ils permettent aux entités d'intervenir à l'égard de tous les volets abordés dans les recommandations (**objectif 2.1.1**). En 2014-2015, nous avons analysé les 32 plans d'action reçus des entités (2013-2014 : 36). Au 31 mars 2015, 3 d'entre eux ne répondaient pas à nos attentes. Depuis, des démarches ont été entreprises dans un cas, ce qui nous a permis de juger que le plan d'action est satisfaisant. Deux plans ne correspondent toujours pas à nos attentes, soit celui de l'Association touristique régionale des Cantons-de-l'Est portant sur la mission *Tourisme Québec et associations touristiques régionales* et celui du ministère de la Justice du Québec relativement à la vérification

Infractions aux lois comportant des dispositions pénales. Nous avons transmis un avis à chaque entité visée ; les commentaires que nous formulons traitent notamment de la suffisance des actions proposées ou de l'absence d'un échéancier clair quant au moment de la mise en œuvre des actions prévues.

Les travaux du Vérificateur général contribuent d'une autre façon à améliorer la gestion des fonds publics. En effet, les nombreuses missions menées à bien par ses employés font que ceux-ci détiennent une expertise utile et diversifiée. L'organisation s'est donc engagée à déployer des efforts particuliers en vue d'accroître le partage de ses connaissances avec l'administration publique et les responsables de la gouvernance (**objectif 2.1.2**). En 2014-2015, le Vérificateur général a fait rayonner son expertise à plusieurs occasions. Voici le détail des interventions :

- Au cours de l'année, quatre présentations ont été effectuées devant le Collège des administrateurs de sociétés par le vérificateur général par intérim, M. Michel Samson, le commissaire au développement durable, M. Jean Cinq-Mars, et le vérificateur général adjoint par intérim, M. Serge Giguère. Les présentations traitent notamment de gouvernance dans les entités du secteur public. De plus, celle faite par M. Cinq-Mars a abordé certaines notions de développement durable.
- La directrice principale des services-conseils en audit financier, M^{me} France Alain, a animé deux webinaires offerts par CPA Canada en octobre et en décembre 2014 ; le premier portait sur les opérations de restructuration dans le secteur public et le second, sur l'amélioration des normes pour les organismes sans but lucratif.
- M. Marcel Couture, vérificateur général adjoint, et M. Patrice Watier, auditeur informatique, ont fait quatre présentations sur le rôle du Vérificateur général à l'égard des technologies de l'information. Celles-ci ont été offertes en diverses occasions à des membres d'associations qui s'intéressent notamment à la vérification et à la sécurité de l'information. Les associations sont les suivantes : Information Systems Audit and Control Association, section de Montréal (ISACA-Montréal), l'Institut des auditeurs internes, Section Montréal, l'Association de la sécurité de l'information du Québec (ASIQ). Pour cette dernière, ils ont prononcé deux conférences.
- M^{me} Carole Bédard, directrice de vérification de l'optimisation des ressources, et M. Jacques Robert, chargé de projet, ont coécrit un article concernant les services de santé et les services sociaux offerts aux personnes ayant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement, lequel est paru en avril 2014 dans la revue *L'Express* de la Fédération québécoise de l'autisme. L'article reprenait les grands constats formulés dans le rapport de vérification sur le même sujet, publié en juin 2013.

Un employeur recherché, reconnu pour son expertise

Les ressources humaines constituent la pierre angulaire d'une organisation comme la nôtre. En effet, la crédibilité et le pouvoir d'influence du Vérificateur général reposent avant tout sur l'expertise de ses ressources humaines. Or, les défis liés au recrutement de ressources compétentes, la propension des employés à envisager une plus grande mobilité professionnelle et les réalités associées aux nouvelles façons de voir le travail sont autant de facteurs qui exigent une plus grande adaptabilité quant à la gestion des employés. La mise en œuvre de moyens pertinents et efficaces en la matière est donc une préoccupation continuelle pour le Vérificateur général.

Orientation 3. Être un employeur de choix

Pour conserver sa réputation et continuer de tendre vers l'excellence, le Vérificateur général doit poursuivre ses efforts en vue de recruter, en temps opportun, des personnes dont les connaissances et les compétences répondent à ses attentes, qui sont très élevées. Il a de plus le défi de fidéliser et de motiver sa main-d'œuvre en mettant en place de saines pratiques de gestion des ressources humaines. L'objectif global est de créer un environnement de travail qui valorise et suscite le dépassement. Les résultats relatifs aux objectifs contenus dans l'orientation 3 sont exposés dans le tableau 13.

Tableau 13 Sommaire des résultats liés à l'orientation 3

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats		
			2014-2015	2014-2015	2013-2014
3.1.1 Attirer, dans un délai raisonnable, des personnes détenant l'expertise et le profil nécessaires à la réalisation des travaux.	Pourcentage des personnes sélectionnées qui acceptent une offre d'emploi;	90 %	73%	88 %	85 %
	Délai moyen pour pourvoir les postes.	6 semaines	11,5	7	8,5
3.1.2 Renforcer la mobilisation du personnel.	Taux de maintien en poste;	88 %	89%	85 %	92 %
	Indice de satisfaction des employés.	8	8	s.o.	s.o.
3.2.1 Soutenir le développement des compétences professionnelles du personnel.	Mise au point d'une stratégie de gestion des connaissances et des compétences;	s.o.	s.o.	s.o.	Stratégie adoptée
	Taux d'application des mesures incluses dans la stratégie de gestion des connaissances et des compétences;	90 %	90%	En cours	s.o.
	Moyenne du nombre de jours de formation, par personne.	8 jours ¹	10	9	9

1. La cible a été révisée en 2014-2015.

3.1 La consolidation de la main-d'œuvre

La main-d'œuvre qualifiée dont le Vérificateur général a besoin provient principalement du secteur privé. Cette main-d'œuvre est aussi sollicitée par d'autres acteurs, notamment les autres entités gouvernementales. Nous devons surveiller la situation de près afin de prendre au moment opportun les mesures appropriées pour parer aux difficultés rencontrées.

Dans ce contexte, nous nous sommes fixé comme objectif d'attirer, dans un délai raisonnable, des personnes détenant l'expertise et le profil nécessaires à la réalisation de nos travaux (**objectif 3.1.1**). Concrètement, nous souhaitons que 90 % des personnes sélectionnées acceptent nos offres d'emploi. En 2014-2015, 73 % des 30 offres présentées aux candidats ont été acceptées (2013-2014 : 88 % des 24 offres). En fait, 5 des 8 candidats qui ont refusé notre proposition considéraient que le niveau salarial était trop bas. Soulignons que tous les cas de refus sont dans le secteur de la VOR, secteur pour lequel nous désirons recruter des personnes expérimentées. D'autre part, le délai moyen pour pourvoir les 22 postes a été de 11,5 semaines, soit une augmentation de plus de 4 semaines par rapport à l'exercice précédent. Ce résultat était prévisible ; en effet, comme nous l'avons signalé dans le dernier rapport annuel, plusieurs postes étaient vacants dans le secteur de la VOR au 31 mars 2014. Cette année, nous avons tenu 4 concours de plus qu'en 2013-2014, ce qui nous a permis de pourvoir plusieurs postes en cours d'année. Toutefois, d'autres se sont libérés, de sorte que nous avons toujours en fin d'année autant de postes vacants dans ce secteur.

La crédibilité du Vérificateur général repose en majeure partie sur l'expertise et le savoir-faire de ses employés : leur engagement est essentiel à la réalisation de sa mission. Il a donc prévu déployer des efforts particuliers pour renforcer la mobilisation de son personnel (**objectif 3.1.2**). Deux indicateurs clés servent à mesurer cet aspect. Le premier est le taux de maintien en poste, et la cible annuelle est de 88 %. En 2014-2015, 89 % des personnes employées par le Vérificateur général y ont poursuivi leur carrière, comparativement à 85 % en 2013-2014. Des 27 employés qui ont quitté volontairement l'organisation cette année, 5 sont partis à la retraite et 9 ont choisi de poursuivre leur carrière dans des organisations dont le personnel n'est pas assujéti à la *Loi sur la fonction publique*.

L'indice de satisfaction des employés est l'autre indicateur ; celui-ci nous renseigne sur la mobilisation du personnel. Il est important pour nous de savoir quelle est la situation à cet égard, le Vérificateur général étant conscient que l'accomplissement de sa mission repose sur l'apport de chacun des membres de son personnel. Un sondage a donc été mené auprès des employés en février dernier. Le taux de participation a atteint 92 %, soit le même que celui enregistré lors du précédent sondage.

La réalisation du sondage ainsi que son analyse ont été confiées à une firme spécialisée indépendante. La méthode adoptée a été la même que celle utilisée pour les sondages précédents, soit l'indice de mobilisation, car nous voulions évaluer si la situation avait changé. Cet indice nous permet de mesurer deux éléments liés à la mobilisation : le sens que chacun trouve à son travail et la motivation qui s'exprime en termes de responsabilisation et de considération. Les résultats indiquent que l'indice global a progressé et que l'organisation se trouve maintenant dans la « zone d'excellence », comme la firme le spécifie. Toutefois, afin de faciliter l'interprétation des résultats, l'indice de mobilisation a été converti sur une échelle de 10. Le résultat obtenu demeure à 8, comme la dernière fois. Mentionnons également que, comme en 2012, notre résultat surpasse le résultat moyen pour les organisations ayant pris part à un tel sondage, et ce, pour la grande majorité des aspects mesurés.

3.2 L'optimisation des compétences

L'efficacité du Vérificateur général est intimement liée aux actions soutenant le développement des compétences professionnelles de son personnel (**objectif 3.2.1**). Pour ce faire, il est opportun d'avoir un portrait de l'expertise détenue par les employés ainsi que de leurs façons de faire.

Au cours de l'année 2014-2015, nous avons poursuivi la mise en œuvre de la stratégie de gestion des connaissances et des compétences. Les postes considérés comme plus «vulnérables» ont fait l'objet d'une analyse et, s'il y a lieu, des plans d'action ont été ou seront élaborés. De plus, une mise à jour de l'analyse sommaire de la «vulnérabilité» de l'ensemble des postes a été faite à l'automne 2014. Au 31 mars 2015, la stratégie était mise en œuvre à 90 %, et la cible était atteinte.

À l'égard du même objectif, le Vérificateur général encourage ses employés à parfaire leurs connaissances dans différents domaines. Nous leur offrons des cours afin qu'ils puissent actualiser leur savoir. En 2014-2015, chaque employé a consacré en moyenne 10 jours à la formation, soit une journée de plus qu'en 2013-2014. Plusieurs des cours permettent aux employés possédant le titre de comptable professionnel agréé de se conformer aux exigences de leur ordre professionnel. De plus, afin de répondre à des besoins particuliers, le Vérificateur général a élaboré davantage de cours à l'interne, ce qui a eu pour effet de hausser le nombre moyen de jours de formation par personne. Ce nombre est comparable à celui des autres vérificateurs législatifs au Canada ; en effet, les professionnels de ces organismes ont reçu en moyenne 10 jours de formation.

Par ailleurs, conformément à la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre*, la proportion de la masse salariale affectée à la formation pour l'année civile 2014 a atteint 3 %, soit le même pourcentage qu'en 2013. L'exigence légale est de 1 %.

Une institution performante

Le Vérificateur général se fait un devoir de tirer le meilleur parti des crédits qui lui sont alloués par l'Assemblée nationale et d'administrer ses ressources de manière exemplaire. La qualité des travaux est également une préoccupation constante pour l'organisation.

Orientation 4. Améliorer nos pratiques de façon continue

La recherche de l'excellence exige d'être à l'affût et de mettre à profit les outils technologiques de même que les processus de gestion les plus efficaces, y compris en matière de développement durable. En fonction de leur expertise, les différentes équipes contribuent à la mise en œuvre des meilleures pratiques. Les membres du personnel s'appliquent à exécuter leurs tâches avec tout le soin voulu. Le tableau 14 met en évidence les résultats se rapportant à l'orientation 4.

Tableau 14 Sommaire des résultats liés à l'orientation 4

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats		
			2014-2015	2014-2015	2013-2014
4.1.1 Appliquer les meilleures méthodes de travail et disposer d'outils technologiques performants en faisant appel à l'étalonnage.	Pourcentage des travaux évalués répondant aux normes de certification;	100 %	100 %	100 %	100 %
	Nombre de processus de gestion ou de vérification ainsi que d'outils technologiques faisant l'objet d'une évaluation;	2	2	2	3
	Degré de mise en œuvre des plans d'action découlant de l'évaluation des processus et des outils technologiques.	Mise en œuvre complète selon l'échéancier	0 sur 2 ¹	1 sur 1 ²	2 sur 2
4.2.1 Diminuer l'impact environnemental des activités de l'organisation.	Élaboration d'un cadre de gestion environnementale;	s.o.	s.o.	s.o.	Cadre de gestion adopté
	Degré de mise en œuvre du plan d'action découlant de l'adoption du cadre de gestion environnementale.	100 %	69 %	En cours	s.o.

1. Il s'agit du processus et de l'outil technologique dont l'évaluation a commencé en 2013-2014.

2. Il s'agit de l'un des trois processus évalués en 2012-2013.

4.1 Des travaux de qualité

Le Vérificateur général cherche continuellement à appliquer les meilleures façons de faire, tout en veillant à ce que ses travaux remplissent les exigences formulées par les organismes de normalisation (**objectif 4.1.1**).

Nos travaux de vérification sont évalués régulièrement de façon à voir s'ils respectent les critères pertinents. Pour ce faire, des révisions a posteriori sont effectuées à l'interne ou par des partenaires externes. En 2014-2015, pour les dossiers examinés tant en audit financier qu'en VOR, la révision a montré que nos travaux ont été exécutés en conformité avec les normes des missions de certification présentées dans le *Manuel de CPA Canada – Certification*.

Par ailleurs, les deux processus sélectionnés pour faire l'objet d'une évaluation sont la gestion contractuelle ainsi que la révision a priori des états financiers d'une entité auditée et du rapport de l'auditeur indépendant sur ces états. Les objectifs liés à cet exercice sont d'examiner les processus en place et de formuler des recommandations concernant les éléments qui pourraient nécessiter des améliorations, le cas échéant. Au 31 mars 2015, la prise de connaissance de ces deux processus était amorcée.

En 2013-2014, nous avons commencé l'évaluation d'un processus et d'un outil technologique, c'est-à-dire le suivi des recommandations formulées par le Vérificateur général dans les rapports de VOR et l'infrastructure technologique. Au 31 mars 2015, la mise en œuvre du plan d'action lié à ce processus et à cet outil était toujours en cours. Pour le suivi des recommandations, nous avons notamment mené une consultation auprès d'une douzaine d'intervenants externes afin de bonifier notre analyse. À la lumière de cette information et de nos précédentes réflexions, nous avons défini les changements à apporter au processus. Au cours des prochains mois, nous évaluerons les répercussions de ces changements sur nos activités et nous élaborerons les outils nécessaires à la mise en œuvre du nouveau processus.

Quant à l'infrastructure technologique, un audit a été réalisé par une firme externe au printemps 2014 et les conclusions des travaux ont été présentées au comité de direction en juillet 2014. Des actions couvrant une période de trois ans ont été définies et elles ont été intégrées dans le plan directeur des technologies de l'information. Il est à noter que, pour l'année terminée le 31 mars 2015, la majorité des actions prévues ont été accomplies.

4.2 Un milieu de travail respectueux de l'environnement

Au cours des dernières années, l'organisation s'est dotée du *Cadre de gestion environnementale* et de la *Politique environnementale du Vérificateur général du Québec*, en plus d'avoir élaboré et adopté le *Plan d'intervention en environnement 2013-2020*. Ce dernier décrit les résultats que l'organisation veut obtenir en matière de gestion environnementale durant cette période.

En vue de mettre en œuvre ce plan, le Vérificateur général a approuvé en juillet 2013 le *Plan d'action en environnement 2013-2015* (**objectif 4.2.1**). Ce dernier comprend 16 actions regroupées en 4 grandes catégories :

- la participation du personnel ;
- l'intégration d'exigences gouvernementales en matière d'approvisionnement ;
- la consommation d'énergie et de ressources matérielles ainsi que la réduction des émissions atmosphériques et des gaz à effet de serre ;
- la gestion des matières résiduelles.

Au 31 mars 2015, 69 % des actions étaient accomplies. Nous comptons profiter de la prolongation du plan stratégique pour mener à bien les autres actions. Nous devons poursuivre nos efforts, entre autres pour faciliter la récupération des matières autres que le papier fin (par exemple carton, verre).

Exigences législatives ou gouvernementales

Mesures de réduction de dépenses pour l'exercice financier 2014-2015

Le Vérificateur général a fait sienne la cible de réduction des dépenses fixée aux ministères et organismes pour l'exercice 2014-2015, laquelle équivaut à 2 % de la masse salariale et à 3 % des dépenses de fonctionnement. Il a donc gelé son budget de 623 000 dollars (tableau 15).

Comme nous l'avons mentionné précédemment, des postes demeurés vacants en VOR ont entraîné une réduction de la masse salariale plus importante que prévu ; par conséquent, nous avons dû reporter la publication de certaines vérifications de l'optimisation des ressources. Quant aux dépenses de fonctionnement, des besoins moindres en personnel contractuel pour l'audit financier et un recours à des contractuels ainsi qu'à des experts pour des VOR moins fréquent que celui envisagé ont donné lieu à une réduction substantielle.

Tableau 15 Mesures de réduction de dépenses pour l'exercice 2014-2015

	Cible (k \$)	Réduction (k \$)
Masse salariale	445	524
Dépenses de fonctionnement	178	719
Total	623	1 243

Programmes d'accès à l'égalité

Le gouvernement a mis en place différents programmes et mesures destinés à faciliter l'accès de la fonction publique à une diversité de personnes. Au cours de l'année, l'organisation a élaboré un plan d'action triennal en la matière. Parmi les actions entreprises, nous avons notamment participé au recrutement universitaire de stagiaires CPA de l'Université McGill. Le tableau 16 illustre la situation chez le Vérificateur général quant aux programmes d'accès à l'égalité.

Tableau 16 État de la situation – Programmes d'accès à l'égalité (en pourcentage)

	Objectif gouvernemental		Résultats	
	2014-2015	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Représentativité¹				
Communautés culturelles, anglophones et autochtones	9	5,4	5,5	6,6
Personnes handicapées	2	0,4	0,4	0,7
Taux d'embauche²				
Communautés culturelles, anglophones, autochtones et personnes handicapées	25	5,1	4,3	5,7

1. Seuls les employés permanents et temporaires ont été considérés dans le calcul.

2. Le personnel occasionnel, les étudiants et les stagiaires ont été inclus dans le calcul, soit 31 embauches additionnelles.

Au 31 mars 2015, la représentation féminine chez le Vérificateur général était de 66 %, soit 2 points de pourcentage de plus que l'année précédente. En fait, des 30 personnes qui ont été embauchées au cours de 2014-2015, 21 étaient des femmes; quant aux 29 personnes qui sont parties, volontairement ou non, 16 étaient des femmes. Le tableau 17 présente la répartition du personnel féminin par catégories d'emplois.

Tableau 17 Représentation féminine par catégories d'emplois au 31 mars (en pourcentage)

	2015	2014	2013	Fonction publique 2013-2014 ¹
Cadres	58	56	55	45
Professionnels	66	64	63	53
Techniciens	67	71	80	66
Personnel de bureau	89	88	89	85

1. Ce sont les données disponibles les plus récentes.

Ressources informationnelles

Les activités menées à l'égard des ressources informationnelles touchent principalement le soutien informatique auprès des employés, les travaux d'entretien des systèmes ainsi que le renouvellement des licences et la mise à jour des logiciels. Au cours de l'exercice, des travaux spécialisés ont été réalisés pour évaluer l'infrastructure technologique en place et en déterminer l'évolution. De plus, une réflexion a été amorcée sur le développement d'un nouveau système pour la planification des ressources humaines dans les missions. Les acquisitions d'équipement informatique, qui s'élèvent à 204 000 dollars, ont principalement trait aux unités de stockage. Les dépenses et les investissements relatifs aux ressources informationnelles sont présentés dans le tableau 18.

Tableau 18 Ressources informationnelles pour l'exercice 2014-2015

	Dépenses ou investissements prévus (k\$)	Dépenses ou investissements réels (k\$)
Activités d'encadrement	103	89
Activités de continuité	1 196	1 270
Projet ¹	50	21
Total	1 349	1 380

1. Le projet concerne la mise en place d'un nouveau système pour la planification des ressources humaines dans les missions.

Protection des renseignements personnels et accès à l'information

Le Vérificateur général reconnaît l'importance d'assurer la protection des renseignements personnels et l'accès à l'information. Poursuivant l'objectif de minimiser les risques à cet égard, le comité de direction a confié au comité sur la sécurité et l'accès à l'information le mandat de le conseiller en la matière. Ce dernier doit voir au respect des exigences légales, notamment celles comprises dans la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. De plus, il doit veiller à la préparation et à la mise à jour des politiques et des directives adoptées par le Vérificateur général concernant la sécurité de l'information. Au cours de la dernière année, ce comité a notamment assumé la mise à jour de documents relatifs à la sécurité de l'information.

Plusieurs mesures visent à assurer la protection des renseignements personnels chez le Vérificateur général. Notons, à titre d'exemple, que l'accès à nos bureaux est sécurisé, tant à Québec qu'à Montréal, et que tout visiteur doit décliner son identité et signer un registre. Pour ce qui est des données confidentielles contenues dans les dossiers de vérification, nous appliquons les techniques de protection appropriées, comme le cryptage des ordinateurs portables et l'utilisation de contrôles d'accès. Des clauses particulières sont également incluses dans les contrats conclus avec des fournisseurs externes. Par ailleurs, les dossiers des membres du personnel sont conservés sous clé dans les bureaux de la Direction des ressources humaines, ce qui limite leur accessibilité. En outre, une déclaration annuelle relative à l'indépendance et à la confidentialité rappelant les responsabilités à cet égard est remplie par l'ensemble des employés du Vérificateur général.

Depuis 2012-2013, tous les membres du personnel doivent suivre une formation obligatoire de base d'une demi-journée pour les sensibiliser à la sécurité de l'information et à la protection des renseignements personnels et leur expliquer les obligations à remplir. Une formation a également été ajoutée en 2014-2015 pour informer le personnel sur les nouveautés en matière de sécurité de l'information et de protection des renseignements personnels, et pour lui rappeler les principaux éléments à considérer. Près de 140 personnes ont suivi cette formation. De plus, des ateliers d'échanges en audit financier et en vérification de l'optimisation des ressources permettent de répondre aux questions et aux préoccupations du personnel pour l'application des politiques et des directives.

Quant aux demandes d'accès à l'information, le Vérificateur général a reçu deux demandes, soit le même nombre que l'an dernier. Elles ont été traitées dans le respect des exigences légales.

États financiers audités

Le Vérificateur général est financé par des crédits parlementaires annuels. Les états financiers sont dressés de façon à respecter les Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Selon nos états financiers, les charges totales de l'exercice se chiffrent à 27,3 millions de dollars, soit une hausse de 3 % par rapport à l'exercice précédent.

Pour la rémunération, la hausse de 906 000 dollars (4 %) s'explique notamment par l'indexation des échelles de salaire de la fonction publique québécoise (augmentation des salaires de 2 %), les coûts de la progression salariale des employés ainsi que la modification de l'estimation de la provision pour les congés de maladie. Notons que la rémunération représente 82 % des charges du Vérificateur général (en 2013-2014 : 81 %).

Quant aux services professionnels en vérification, la diminution de 266 000 dollars (22 %) par rapport à 2013-2014 s'explique principalement par des besoins moindres en personnel contractuel pour l'audit financier. Par ailleurs, les sommes consacrées à ces services professionnels sont inférieures de 690 000 dollars à celles prévues dans le budget. Les raisons en sont les suivantes : d'une part, les besoins moindres de contractuels pour l'audit financier, comme mentionné ci-dessus, et, d'autre part, le recours moins fréquent que celui envisagé à des experts et à des contractuels pour les VOR.

Les charges liées aux services d'impression et de publication sont en baisse de 27 000 dollars (13 %) par rapport à 2013-2014. Cette baisse s'explique en grande partie ainsi : nous avons moins fait appel à des réviseurs linguistiques externes et nous avons remplacé quelques appareils d'impression et de reprographie.

Pour les loyers, les taxes et l'électricité (y compris le loyer auprès de la Société québécoise des infrastructures), la variation de 5 % s'explique par la réduction ponctuelle du coût du loyer pour le bureau de Montréal en 2013-2014.

Québec, le 13 juillet 2015

Rapport de la direction

Les états financiers du Vérificateur général du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Vérificateur général du Québec reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le cabinet Laberge Lafleur Brown S.E.N.C.R.L. a procédé à l'audit des états financiers du Vérificateur général du Québec conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de son audit et l'expression de son opinion. L'auditeur indépendant peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction du Vérificateur général du Québec pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Guylaine Leclerc, FCPA, FCA
Vérificatrice générale du Québec



Roger Langlois, CPA, CGA
Directeur de l'administration

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Vérificateur général du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015 et les états des résultats et de l'excédent cumulé, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Vérificateur général du Québec au 31 mars 2015, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations

Conformément au mandat confié et sur la base des éléments probants obtenus lors de la réalisation de nos travaux d'audit sur les états financiers, à notre avis, dans tous les aspects significatifs, le Vérificateur général du Québec s'est conformé aux lois, aux règlements, aux directives ainsi qu'aux règles en vigueur ayant une incidence financière sur les états financiers.

*Saberge Lafleur Boivin S.E.N.C.R.L.*¹

Société de comptables professionnels agréés

Québec, le 13 juillet 2015

1. CPA auditeur, CA permis n° A107343

Résultats et excédent cumulé de l'exercice clos le 31 mars 2015 (en milliers de dollars)

	2015		2014
	Budget (note 3)	Résultats réels	Résultats réels
Revenus (note 4)	28 508	27 320	26 620
Charges			
Rémunération	22 267	22 313	21 407
Services professionnels en vérification	1 655	965	1 231
Services de vérification financière	534	550	552
Services administratifs	788	546	519
Droits d'auteur et licences	603	580	566
Frais de déplacement et représentation	589	463	447
Télécommunications	178	121	118
Services d'impression et de publication	258	182	209
Loyers, taxes et électricité	943	948	889
Loyer auprès de la Société québécoise des infrastructures	206	205	205
Fournitures	121	91	105
Amortissement des immobilisations corporelles	320	305	265
Entretien	46	29	39
	28 508	27 298	26 552
Excédent de l'exercice	-	22	68
Excédent cumulé au début de l'exercice		797	729
Excédent cumulé à la fin de l'exercice		819	797

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Situation financière
au 31 mars 2015
(en milliers de dollars)

	2015	2014
Actifs financiers		
Droits de trésorerie	1 994	2 110
Créances	44	12
À recevoir du fonds général du fonds consolidé du revenu, sans intérêt (note 5)	7 973	7 326
	10 011	9 448
Passifs		
Charges à payer et frais courus (note 6)	4 355	4 261
Crédits reportés (note 7)	600	595
Provision pour congés de maladie (note 8)	5 259	4 592
	10 214	9 448
Dettes nettes	(203)	–
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 9)	819	797
Charges payées d'avance	203	–
	1 022	797
Excédent cumulé (note 10)	819	797
Obligations contractuelles (note 11)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Vérificateur général du Québec



Guylaine Leclerc, FCPA, FCA
 Vérificatrice générale du Québec



Roger Langlois, CPA, CGA
 Directeur de l'administration

Variation de la dette nette de l'exercice clos le 31 mars 2015 (en milliers de dollars)

	2015		2014
	Budget (note 3)	Résultats réels	Résultats réels
Excédent de l'exercice	-	22	68
Variation due aux immobilisations :			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(355)	(327)	(333)
Amortissement des immobilisations corporelles	320	305	265
	(35)	(22)	(68)
Acquisitions de charges payées d'avance	-	(203)	-
Variation de la dette nette	(35)	(203)	-
Dette nette au début de l'exercice		-	-
Dette nette à la fin de l'exercice		(203)	-

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 mars 2015 (en milliers de dollars)

	2015	2014
Activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice	22	68
Élément sans incidence sur les droits de trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	305	265
Variation des actifs et des passifs financiers liés au fonctionnement :		
Créances	(32)	14
À recevoir du fonds général du fonds consolidé du revenu	(647)	(88)
Charges à payer et frais courus	29	(94)
Crédits reportés	5	595
Provision pour congés de maladie	667	(7)
Charges payées d'avance	(203)	–
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	146	753
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(262)	(265)
(Diminution) augmentation des droits de trésorerie	(116)	488
Droits de trésorerie au début de l'exercice	2 110	1 622
Droits de trésorerie à la fin de l'exercice	1 994	2 110

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

31 mars 2015

(en milliers de dollars)

1. Nature des activités

En vertu de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), le Vérificateur général du Québec effectue notamment la vérification des livres et comptes du fonds consolidé du revenu, des organismes publics et de plusieurs organismes du gouvernement du Québec. Cette vérification comporte la vérification financière, la vérification de la conformité des opérations aux lois, règlements, politiques et directives ainsi que la vérification de l'optimisation des ressources. Le Vérificateur général du Québec exerce les pouvoirs que la loi lui confie et les résultats de ses vérifications sont communiqués à l'Assemblée nationale dont il relève. Le Vérificateur général du Québec est financé au moyen de crédits annuels octroyés par l'Assemblée nationale et n'est pas assujéti aux termes des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Vérificateur général du Québec utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers du Vérificateur général du Québec par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des jugements importants. Ces derniers ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimations sont la durée de vie des immobilisations corporelles et la provision pour congés de maladie. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Instruments financiers

Les droits de trésorerie et les créances sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût après amortissement.

Les charges à payer et frais courus, à l'exception des avantages sociaux à payer, sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût après amortissement.

Notes complémentaires

31 mars 2015

(en milliers de dollars)

2. Principales méthodes comptables (suite)

Droits de trésorerie

Les opérations financières du Vérificateur général du Québec sont effectuées par l'entremise du fonds général du fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec. Les droits de trésorerie représentent le montant d'encaisse que le Vérificateur général du Québec a le droit de tirer du fonds général du fonds consolidé du revenu afin d'acquitter ses obligations à même les crédits qui lui ont été accordés.

Crédits reportés

Certains crédits parlementaires inutilisés peuvent être reportés uniquement à l'exercice subséquent. Ce report doit être autorisé au préalable par le Bureau de l'Assemblée nationale.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables établies par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle.

Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire :

Catégorie	Durée
Améliorations locatives	Durée du bail
Matériel et équipement	5 ans
Équipement informatique et logiciels	3 ans
Développement informatique	10 ans

Notes complémentaires

31 mars 2015

(en milliers de dollars)

2. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Revenus

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice soit dans l'exercice au cours duquel surviennent les opérations ou les faits leur donnant lieu. Ainsi, les crédits parlementaires sont comptabilisés à titre de revenus lorsqu'ils sont autorisés et que tous les critères d'admissibilité sont atteints, sauf si ces crédits sont assortis de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition de passif. Dans ces cas, ils sont comptabilisés aux revenus au fur et à mesure que les conditions relatives au passif sont éteintes.

Services reçus sans frais

Le coût de certains services de soutien est assumé par divers ministères et organismes et il n'est pas présenté aux résultats de l'exercice.

Gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

3. Budget

Le budget détaillé, préparé par la direction du Vérificateur général du Québec et approuvé par le Bureau de l'Assemblée nationale, n'est présenté que pour fins de comparaison.

Notes complémentaires

31 mars 2015

(en milliers de dollars)

4. Revenus

Le Vérificateur général du Québec est financé par des crédits parlementaires annuels. Une partie des charges de l'exercice courant est financée à même les crédits d'exercices antérieurs ou futurs.

	2015	2014
Crédits parlementaires		
Initiaux	27 948	27 324
Réalloués de l'exercice antérieur	595	–
Gel des crédits	(623)	–
D'exercices futurs	648	88
	28 568	27 412
Périmés	(648)	(197)
Reportés à l'exercice subséquent	(600)	(595)
	27 320	26 620

5. À recevoir du fonds général du fonds consolidé du revenu

	2015	2014
Traitements et avantages sociaux	2 714	2 734
Congés de maladie	5 259	4 592
	7 973	7 326

6. Charges à payer et frais courus

	2015	2014
Fournisseurs et autres	732	722
Traitements	1 302	1 216
Avantages sociaux	126	112
Provision pour vacances	2 195	2 211
	4 355	4 261

Notes complémentaires

31 mars 2015

(en milliers de dollars)

7. Crédits reportés

Conformément à la décision du Bureau de l'Assemblée nationale pour l'exercice clos le 31 mars 2015, le Vérificateur général du Québec a reporté 600 000 dollars (2014 : 595 000 dollars).

	2015	2014
Solde au début	595	-
Crédits reportables	846	770
Crédits périmés par le Vérificateur général du Québec	(246)	(175)
Virement aux revenus de l'exercice	(595)	-
Solde à la fin	600	595

8. Provision pour congés de maladie

Le Vérificateur général du Québec applique le programme d'accumulation de congés de maladie tel que prévu par les conditions de travail des employés non syndiqués du gouvernement, ce qui donne lieu à des obligations à long terme.

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services. La valeur de ces obligations est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

Accumulation des journées de maladie

L'attribution des journées de maladie est habituellement d'une journée par mois (douze jours par année). Chacune des journées non utilisées est transférable et cumulable dans le futur jusqu'à ce que survienne un événement particulier (retraite, cessation d'emploi, décès).

Le personnel d'encadrement n'accumule pas de journées de maladie. Toutefois, il conserve les banques qu'il a accumulées dans le passé, et ce, jusqu'à sa retraite, cessation d'emploi ou décès.

Notes complémentaires

31 mars 2015

(en milliers de dollars)

8. Provision pour congés de maladie (suite)

Utilisation des journées de maladie

En cas de cessation d'emploi ou de décès, la banque de journées accumulées est remboursée à 50 % en un seul versement et sujet à un maximum global de soixante-six jours.

À la retraite, les individus peuvent, outre la condition ci-haut mentionnée, utiliser un jour à la fois, en congé de préretraite, leurs journées de maladie accumulées jusqu'à ce que leur banque soit épuisée.

Obligations relatives aux congés de maladie

Les obligations sont évaluées selon une méthode actuarielle qui tient compte de la répartition des prestations constituées.

	2015	2014
Solde au début	4 592	4 599
Charges de l'exercice	1 018	332
Prestations versées au cours de l'exercice	(351)	(339)
Solde à la fin	5 259	4 592

Évaluation

Le programme d'accumulation de congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes :

	2015	2014
Taux d'indexation	2,5 % à 3 %	2,5 % à 3 %
Taux d'actualisation	1,18 % à 3,08 %	2,02 % à 4,36 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	18 ans	18 ans

Notes complémentaires
31 mars 2015
(en milliers de dollars)

9. Immobilisations corporelles

	Améliorations locatives	Matériel et équipement	Équipement informatique et logiciels	Développement informatique	Total
Coût des immobilisations					
Solde d'ouverture	1 380	1 081	1 372	257	4 090
Acquisitions	29	94	204	–	327
Radiations	–	(132)	(96)	–	(228)
Solde de clôture	1 409	1 043	1 480	257	4 189
Amortissement cumulé					
Solde d'ouverture	1 281	968	967	77	3 293
Amortissement de l'exercice	25	31	225	24	305
Incidence des radiations	–	(132)	(96)	–	(228)
Solde de clôture	1 306	867	1 096	101	3 370
Valeur comptable nette au 31 mars 2015					
	103	176	384	156	819
Valeur comptable nette au 31 mars 2014	99	113	405	180	797

	2015	2014
Budget initial d'immobilisations corporelles	355	355
Acquisitions de l'exercice	(327)	(333)
Crédits parlementaires périmés	(28)	(22)
	–	–

Des acquisitions d'immobilisations corporelles sont incluses dans les charges à payer et frais courus pour 226 000 dollars (2014 : 161 000 dollars).

10. Excédent cumulé

L'excédent cumulé est investi en immobilisations corporelles.

Notes complémentaires

31 mars 2015

(en milliers de dollars)

11. Obligations contractuelles

Le Vérificateur général du Québec a des contrats de services professionnels et loue des locaux et de l'équipement en vertu de contrats de location-exploitation pour un montant de 6 957 000 dollars (2014 : 8 136 000 dollars) expirant de juin 2015 à juillet 2022. Les engagements s'établissent comme suit pour les prochains exercices :

2016	1 291
2017	1 166
2018	943
2019	830
2020-2023	2 727
	6 957

12. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, le Vérificateur général du Québec est apparenté aux fins comptables avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Vérificateur général du Québec n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers. Le Vérificateur général du Québec s'assure de son indépendance et de son objectivité lorsqu'il effectue de telles opérations.

Les membres du personnel du Vérificateur général du Québec participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), incluant le Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Le Vérificateur général du Québec n'assume aucune cotisation à titre d'employeur et n'a aucune obligation envers ces régimes gouvernementaux. Le coût de ces avantages sociaux, défrayé à même les crédits du Secrétariat du Conseil du trésor, entité sous contrôle comptable commun, n'est pas présenté à l'état des résultats et de l'excédent cumulé.

Notes complémentaires

31 mars 2015

(en milliers de dollars)

13. Gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit associé aux droits de trésorerie et aux créances est réduit puisque ces sommes sont à recevoir d'entités gouvernementales. Aux 31 mars 2015 et 2014, toutes les créances étaient recevables dans les 30 jours.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Vérificateur général du Québec ne soit pas en mesure de satisfaire ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. Le Vérificateur général du Québec établit des prévisions budgétaires afin de s'assurer qu'il dispose des droits de trésorerie nécessaires pour satisfaire ses obligations.

Le tableau suivant présente l'échéance estimative des passifs financiers.

	2015	2014
Charges à payer et frais courus		
Moins de 90 jours	1 472	1 385
90 jours à 365 jours	2 757	2 764
	4 229	4 149

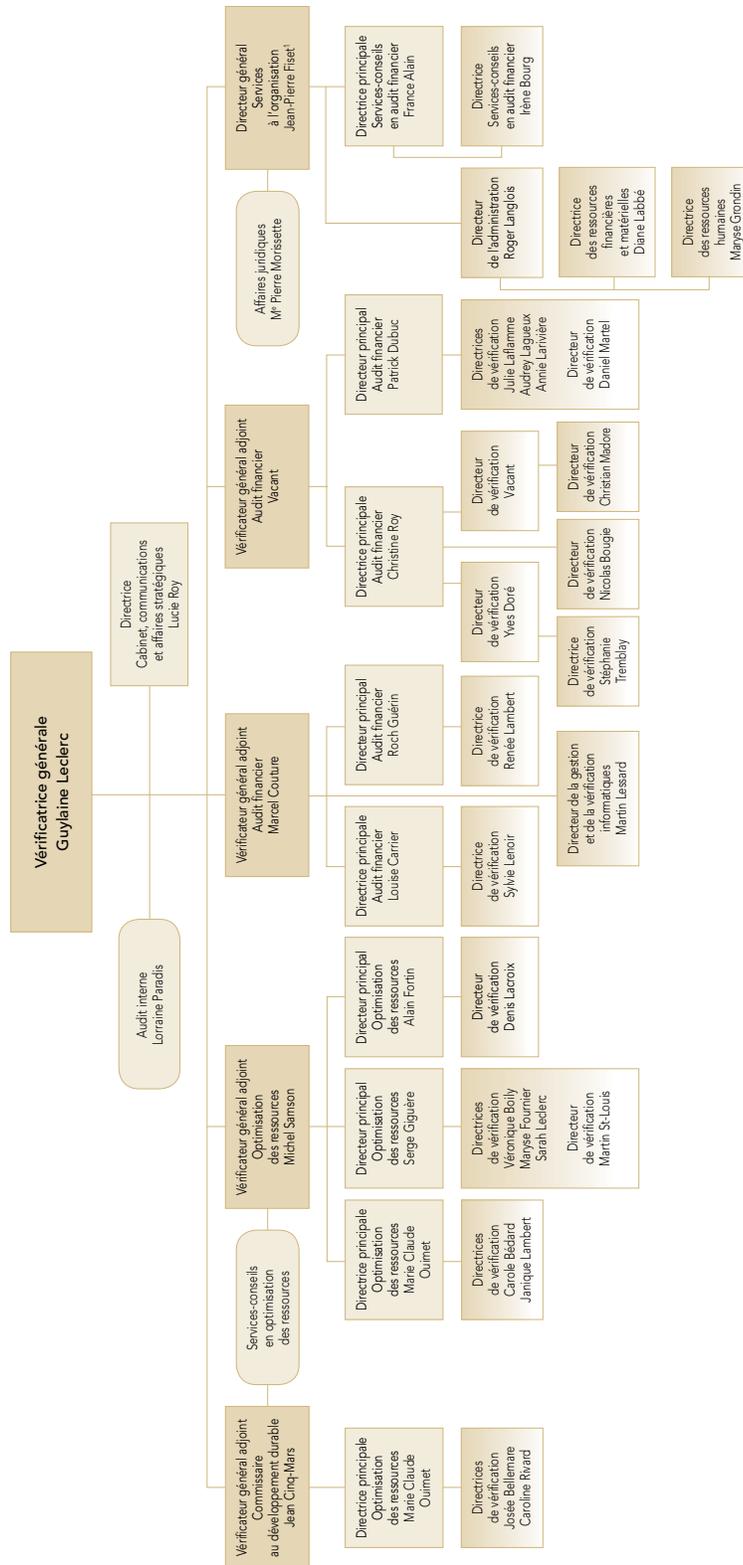
Annexes et sigles

- Annexe 1** Organigramme au 31 mars 2015
- Annexe 2** Interventions relatives à la vérification de l'optimisation des ressources dans *le Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2014-2015*
- Annexe 3** Audits des états financiers confiés à des cabinets du secteur privé et honoraires professionnels
- Annexe 4** Rapports portant sur des enjeux majeurs de l'administration publique
- Annexe 5** Information concernant d'autres vérificateurs législatifs selon leur rapport annuel 2013-2014

Sigles

CAP	Commission de l'administration publique	NCCSP	Normes comptables canadiennes pour le secteur public
CDPQ	Caisse de dépôt et placement du Québec	SAAQ	Société de l'assurance automobile du Québec (y compris le fonds administré)
IFRS	Normes internationales d'information financière	VGQ	Vérificateur général du Québec
IQ	Investissement Québec	VOR	Vérification de l'optimisation des ressources

Annexe 1 Organigramme au 31 mars 2015



1. Il s'agit d'une nomination intérimaire.

Annexe 2 Interventions relatives à la vérification de l'optimisation des ressources dans le *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2014-2015*

Vérifications courantes

Printemps 2014

- Acquisitions de biens et de services
- Application de la *Loi sur le développement durable* : 2013
- Commission scolaire du Chemin-du-Roy : gestion à l'égard du Complexe sportif Alphonse-Desjardins
- Fonds vert : gestion et aide financière
- Médicaments et services pharmaceutiques
- Produits financiers non réclamés : administration provisoire par Revenu Québec
- Terres du domaine de l'État
- Traverses et dessertes maritimes exploitées en partenariat

Automne 2014

- Crédit d'impôt pour solidarité
- Réussite scolaire des jeunes de moins de 20 ans

Vérification particulière

- Réalisation et exploitation d'aires de service (printemps 2014)

Suivi d'une vérification de l'optimisation des ressources

- Sélection des immigrants travailleurs qualifiés (printemps 2014)

Autre mission

- Fonds alloués aux centres locaux de développement⁵ (hiver 2015)

5. Cette intervention est présentée dans le rapport portant sur la vérification de l'information financière et d'autres travaux connexes de 2014-2015.

Annexe 3 Audits des états financiers confiés à des cabinets du secteur privé et honoraires professionnels (en dollars)⁶

	Honoraires professionnels assumés par :				
	Nombre d'interventions	Le Vérificateur général		Les entités	
		2014-2015	2013-2014	2014-2015	2013-2014
1 Bibliothèque et Archives nationales du Québec	1	34 500	31 097		
2 Centre de la francophonie des Amériques	1	11 900			
3 Centre de recherche industrielle du Québec	1	25 500	23 400		
4 Commission de la construction du Québec	13			249 900	250 000
5 Commission de la santé et de la sécurité du travail	1			219 000	223 745
6 et Fonds de la santé et de la sécurité du travail	1				
7 Commission des lésions professionnelles	1			15 000	14 500
8 Commission des normes du travail	1			15 600	15 000
9 Commission des relations du travail	1			18 833	18 450
10 Conseil des arts et des lettres du Québec	1	19 250	18 500		
11 Corporation d'urgences-santé	1	40 000	39 000		
12 École nationale de police du Québec	1			18 500	19 800
13 École nationale des pompiers du Québec	1			17 820	16 000
14 Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies	1	8 000	7 750		
15 Fonds de recherche du Québec – Santé	1	26 300	24 210		
16 Fonds de recherche du Québec – Société et culture	1	8 000	7 750		
17 Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages	1			11 200	11 000
18 Cautionnements individuels des agents de voyages	1			5 100	5 000
19 Héma-Québec	1			47 500	47 500
Infrastructure Québec	–				36 981
20 Institut de la statistique du Québec	1	14 000	15 500		
21 Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	1	23 500	22 685		
22 Institut national d'excellence en santé et en services sociaux	1	16 000	16 000		
23 Institut national de santé publique du Québec	1	19 500	19 500		
24 Institut national des mines	1	7 800	7 500		
25 Musée d'art contemporain de Montréal	1	39 070	41 160		

6. Les montants représentent le coût complet de l'audit. Par conséquent, ils diffèrent de ceux mentionnés dans les états financiers puisque des missions se réalisent sur deux années financières du Vérificateur général.

Honoraires professionnels assumés par :					
	Nombre d'interventions	le Vérificateur général		les entités	
		2014-2015	2013-2014	2014-2015	2013-2014
26 Musée de la civilisation	1	28 500	28 000		
27 Musée national des beaux-arts du Québec	1	28 500	28 000		
28 Office des professions du Québec	1			14 500	14 900
29 Office Québec-Amériques pour la jeunesse	1	13 038	10 450		
30 Office Québec-Monde pour la jeunesse	1	14 038			
31 Régie de l'énergie	1			24 000	21 420
32 Régie du bâtiment du Québec	1			37 050	49 167
33 Régie du cinéma	1			22 740	18 000
Services Québec	-		37 000		
34 Société de développement de la Baie James	1			42 250	40 000
35 Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)	1	40 000	41 000		
36 Société des établissements de plein air du Québec	1			40 800	50 000
37 Société des traversiers du Québec	1	24 325	23 725		
38 Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)	1	40 000	40 000		
39 Société du Centre des congrès de Québec	1	17 000	21 960		
40 Société du Palais des congrès de Montréal	1	47 000	45 044		
41 Société du parc industriel et portuaire de Bécancour	1			14 000	15 300
42 Société du port ferroviaire de Baie-Comeau-Hauterive (SOPOR)	1			5 875	5 875
43 Société québécoise d'information juridique	1			29 000	38 430
Total	55	545 721	549 231	848 668	911 068

Annexe 4 Rapports portant sur des enjeux majeurs de l'administration publique

Santé et services sociaux

Médicaments et services pharmaceutiques⁷

Promotion d'une saine alimentation comme mesure de prévention en santé⁸

Éducation

Réussite scolaire des jeunes de moins de 20 ans⁷

Infrastructures

Barrages : application de la loi à l'égard de la sécurité et exploitation⁸

Réalisation et exploitation d'aires de services – Vérification particulière⁷

Ressources naturelles

Parcs nationaux et Société des établissements de plein air du Québec⁸

Finances publiques

Rapport intitulé *Vérification de l'information financière et autres travaux connexes*, hiver 2015⁷

Évolution du solde budgétaire du gouvernement pour l'année 2014-2015 – Vérification particulière⁷

Mesure de la performance

La Financière agricole du Québec : mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance⁸

7. La publication de ce rapport a eu lieu au cours de l'année 2014-2015.

8. Cette mission était en cours au 31 mars 2015. La publication du rapport a eu lieu en juin de la même année.

Annexe 5 Information concernant d'autres vérificateurs législatifs selon leur rapport annuel 2013-2014

Nous présentons dans le tableau 19 des données comparatives tirées des rapports annuels de certains vérificateurs législatifs.

Tableau 19 Information provenant des rapports annuels 2013-2014¹

	Bureau du vérificateur général du Canada	Bureau du vérificateur général de l'Alberta	Bureau du vérificateur général de la Colombie-Britannique	Bureau du vérificateur général du Manitoba	Bureau du vérificateur général de l'Ontario	Australian National Audit Office	Vérificateur général du Québec	
							2013-2014	2014-2015
Charges totales (M\$)	97,3	25,8	15,3	7,1	15,6	77,0	26,6	27,3
Équivalents temps complet ou employés	573	150	110	55	106	374	246	243
Masse salariale vs charges totales (%)	78	71	73	75	73	54	81	82
Taux de roulement du personnel (%)	7	18	n.d.	n.d.	n.d.	9	15	11
Audit financier (%)	43	77	n.d.	57 ²	33	61	64 ³	64³

1. Les rapports annuels des autres vérificateurs législatifs ne contiennent pas toujours l'information que nous présentons pour le Québec, d'où les données absentes pour certains éléments.
2. Ce pourcentage a été établi en fonction des heures, contrairement aux autres données qui ont été calculées en fonction des dépenses.
3. Le pourcentage des coûts liés à l'audit financier inclut les coûts relatifs à la vérification financière (voir tableau 4) ainsi qu'une portion des coûts liés aux activités de soutien, lesquels sont répartis en fonction du secteur d'activité auquel ils se rapportent (vérification financière et VOR), lorsque c'était possible. Autrement, ils ont été ventilés en fonction du nombre d'heures totales de vérification.



Signification du logo

Un édifice bien reconnaissable, le parlement, où siège l'Assemblée nationale, autorité de qui le Vérificateur général tient sa mission et à qui il rend compte.

Trois traits dynamiques, illustrant à la fois :

- les trois types de vérifications réalisées par son personnel, à savoir la vérification financière, celle de la conformité avec les lois, les règlements, les politiques et les directives ainsi que la vérification de l'optimisation des ressources ;
- les trois éléments qui sont examinés lors des travaux en matière d'optimisation des ressources : l'économie, l'efficacité et l'efficacités ;
- les trois domaines – social, économique et environnemental – liés aux enjeux concernant le développement durable.

Véritable signe distinctif, le logo du Vérificateur général illustre bien que cette institution, en constante évolution, vise à seconder les élus dans leur volonté d'assurer la saine gestion des fonds publics, au bénéfice des citoyennes et citoyens du Québec.

Cette publication
est rédigée par le



Québec

750, boulevard Charest Est, bureau 300
Québec (Québec) G1K 9J6
Tél.: 418 691-5900 • Téléc.: 418 644-4460

Montréal

770, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1910
Montréal (Québec) H3A 1G1
Tél.: 514 873-4184 • Téléc.: 514 873-7665

Internet

Courriel : verificateur.general@vgq.qc.ca
Site Web : <http://www.vgq.qc.ca>

Le rapport est disponible dans notre site Web.

Protection des droits de propriété intellectuelle du Vérificateur général du Québec

Quiconque peut, sans autorisation ni frais, mais à la condition de mentionner la source, reproduire sous quelque support des extraits tirés de ce document, sauf s'il le fait à des fins de commercialisation. Dans ce cas, une autorisation préalable doit être obtenue auprès du Vérificateur général.

Dépôt légal – 2015

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 978-2-550-73872-5

